

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2023-2027

MUSIQUE



DANSE



ART DRAMATIQUE

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL  
DE L'EUROMÉTROPOLE DE METZ

## Table des matières

1.	Préambule .....	4
2.	Présentation générale de l'établissement .....	4
2.1.	Contexte institutionnel et géographique .....	4
2.2.	Missions, fonctions, spécialités et disciplines.....	6
2.3.	Organisation hiérarchique et fonctionnelle.....	7
2.4.	Les outils de la concertation .....	7
2.5.	Séminaire et plan de formation des équipes.....	8
3.	Fonctionnement interne .....	9
3.1.	Organisation générale.....	9
3.2.	Enseignement spécialisé - Organisation générale des études .....	10
3.2.1.	Le parcours Premiers Pas.....	10
3.2.2.	Le parcours diplômant en cycles .....	11
3.2.3.	Le parcours accompagné .....	11
3.2.4.	Le parcours libre culture musicale.....	12
3.2.5.	Le parcours adapté .....	13
3.2.6.	Le parcours pratique collective .....	13
3.2.7.	Le parcours « Post-DEM » et « POST-DEC » .....	13
3.2.8.	La classe préparatoire (CEPES) « Théâtre ».....	14
3.3.	Actions en partenariat avec le milieu scolaire.....	14
3.3.1.	Enseignement artistique spécialisé – Horaires adaptés.....	14
3.3.2.	Education artistique et culturelle .....	15
3.4.	Accueil d'élèves en situation de handicap.....	16
3.5.	Hôpital et Maison départementale de l'enfance .....	17
3.6.	Activités spécifiques – Passerelle Démon .....	17
3.7.	Actions spécifiques.....	17
3.7.1.	Mécénat .....	17
3.7.2.	Valorisation du bâtiment .....	18
4.	Effectifs d'élèves inscrits (Enseignement artistique spécialisé - EAS).....	18
4.1.	Enseignement artistique spécialisé.....	18
4.2.	Origine géographique des élèves (EAS) .....	20
4.3.	Effectifs d'élèves (Education artistique et culturelle - EAC) .....	20
4.4.	Effectifs d'élèves inscrits en parcours adapté (handicap) .....	20
5.	Action culturelle et animation.....	21
6.	Moyens .....	23
6.1.	Ressources humaines.....	23

6.2.	Ressources financières.....	27
6.3.	Politique tarifaire.....	27
6.4.	La médiathèque .....	29
6.5.	Communication.....	30
6.6.	Locaux.....	32
6.7.	Les équipements .....	32
7.	Réseaux et partenariats pédagogiques spécifiques.....	33
7.1.	Partenariat avec le Pôle Musique et Danse de l'École Supérieure d'Art de Lorraine .....	33
7.2.	Partenariat avec l'Université de Lorraine .....	34
7.3.	Partenariat INECC.....	34
7.4.	Réseau des Établissements d'Enseignement Artistique.....	34
7.5.	Réseau départemental de la Moselle .....	35
7.6.	Réseau transfrontalier.....	35
8.	État des lieux et éléments de diagnostic synthétiques.....	35
8.1.	Les parcours d'enseignement .....	36
8.2.	Les effectifs.....	36
8.3.	L'action culturelle .....	37
8.4.	Le bâtiment .....	38
8.5.	Evolution des publics.....	38
9.	Orientations et objectifs à venir.....	39
9.1.	Diversification des publics et accessibilité .....	39
9.2.	Dynamisation des effectifs.....	39
9.3.	Disciplines enseignées.....	40
9.4.	Rayonnement culturel du conservatoire .....	41
9.5.	Promotion de l'égalité et de l'accès aux droits.....	41
9.6.	Bâtiment et locaux d'enseignement.....	42
9.7.	Prise en compte de la crise climatique .....	42
9.8.	Management et organisation .....	42
10.	Conclusion .....	43

## 1. PREAMBULE

D'une manière générale, le projet d'établissement se veut être le reflet le plus exact possible du fonctionnement de l'établissement, de son positionnement au sein de son environnement institutionnel et territorial, ainsi que des modalités particulières de mise en œuvre des objectifs qu'il s'est fixé, afin d'assumer pleinement les différentes missions qui lui sont imparties.

Le projet d'établissement vise également à clarifier des notions implicites liées à l'orientation de l'établissement et, de façon régulière, à mettre en perspective tous ces éléments avec les évolutions du contexte, les directives nouvelles, la mesure de son efficacité et de ses résultats.

Point de repère important pour l'ensemble des protagonistes, ce document offre enfin à l'établissement la possibilité de définir de nouveaux axes de progrès, tout en confortant la cohérence des actions qu'il conduit avec ses valeurs et son environnement propres.

Ce projet d'établissement a été présenté aux différentes instances de concertation du CRR (conseil pédagogique et conseil d'établissement), avant d'être soumis, pour avis, à la commission Culture et sport le 13 mars 2023 en vue de son adoption par une délibération du bureau métropolitain, le 20/03/2023.

*Pour des commodités de lecture, sa rédaction est synthétique avec, en guise de complément d'information, un renvoi à des annexes qui figurent à la fin du document.*

## 2. PRESENTATION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT

### 2.1. CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET GEOGRAPHIQUE

Le conservatoire à rayonnement régional Gabriel Pierné (CRR) est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique, danse et théâtre dont le classement par l'État dans cette catégorie a constamment été renouvelé depuis 1966.

Transféré par la Ville de Metz en 2004 à Metz Métropole (MM) qui a pris la compétence facultative « *Construction, aménagement, entretien, gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire* », l'établissement est en régie direct, au même titre que deux autres équipements culturels phares de l'EPCI : l'Opéra-Théâtre et le Musée de la Cour d'Or.

Pôle de référence en la matière, il propose, dans un cadre défini, un enseignement initial à l'art et à la pratique artistique qui ne préjuge pas de l'avenir des élèves : spectateurs avertis, artistes amateurs, professionnels, sans privilégier aucune de ces hypothèses.

Le CRR offre, au travers de parcours de formation diversifiés, une palette complète de disciplines au sein des trois spécialités danse, musique et théâtre. Pleinement investi dans les pratiques artistiques d'aujourd'hui, l'établissement est aussi dépositaire d'une histoire et d'un répertoire riche et varié. L'enseignement propose l'apprentissage d'un langage spécifique, son analyse et sa compréhension à travers la pratique individuelle et collective, qu'elle soit instrumentale ou vocale, chorégraphique ou théâtrale.

Parallèlement à l'existence de cet enseignement spécialisé, il conduit des actions relevant du champ de l'éducation artistique et culturelle. Il contribue notamment au Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle mis en œuvre par Metz, l'une des dix villes retenues dès 2019 par le ministère de la Culture pour le label « 100% EAC », dans le cadre du plan gouvernemental « À l'école des arts et de la culture ».

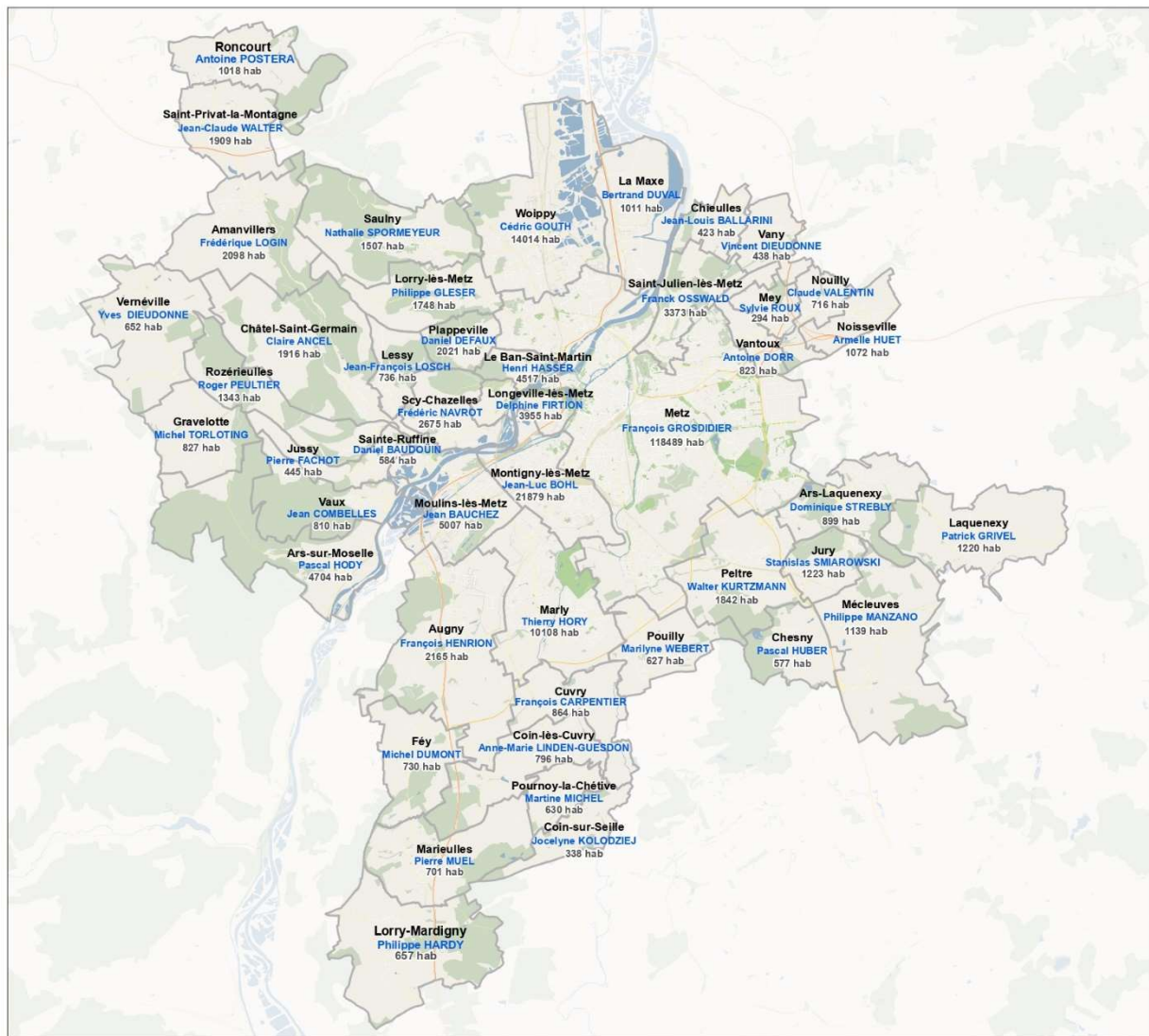
Résolument tourné vers son environnement extérieur, il offre toute l'année une programmation pour le public, riche de concerts et de spectacles. De nombreuses actions sont menées en partenariat avec les acteurs culturels du territoire et appellent à la participation volontaire des élèves musiciens, danseurs et comédiens.

Il est enfin partie prenante d'étroites collaborations avec de nombreux acteurs institutionnels du territoire et constitue également un pôle ressourceur pour la pratique en amateur.

L'Eurométropole de Metz regroupe 46 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et se situe au cœur d'une aire urbaine de 500 000 habitants. Elle fait partie des 22 métropoles françaises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Ce statut et ses nouvelles compétences lui permettent à la fois de renforcer son rayonnement aux niveaux régional, national et européen, mais aussi de mettre en place des politiques au plus près des besoins de ses habitants. Son champ d'action s'articule autour des grands domaines ci-dessous :

- Développement de l'aménagement économique, social et culturel
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Gestion des services d'intérêt collectif
- Politique locale de l'habitat
- Politique de la ville
- Protection et mise en valeur de l'environnement, cadre de vie

## COMMUNES ET MAIRES DE L'EUROMETROPOLE DE METZ



## 2.2. MISSIONS, FONCTIONS, SPECIALITES ET DISCIPLINES

Conformément à l'arrêté de classement du 15 décembre 2006, le CRR remplit **trois missions principales** :

- Des missions d'éducation fondées sur un enseignement artistique spécialisé (EAS) ;
- Des missions d'éducation artistique et culturelle privilégiant la collaboration avec les établissements d'enseignement scolaire (EAC) ;
- Des missions de développement des pratiques artistiques des amateurs.

Il participe également à des actions de sensibilisation, de diversification et de développement des publics, et prend part à la vie culturelle de son aire de rayonnement. A cette fin, il assure la diffusion des productions liées à ses activités pédagogiques et à l'accueil d'artistes, et il entretient des relations privilégiées avec les partenaires artistiques professionnels, en particulier avec les organismes chargés de la création et de la diffusion.

Pour ce faire, il assure les fonctions principales suivantes :

- Enseignement et pratiques individuels et collectifs à l'adresse de publics diversifiés dans le cadre de cursus organisés en cycle ;
- Mise en place d'ateliers spécifiques (handicap, improvisation, interdisciplinarité, etc.) ;
- Intervention en milieu scolaire ;
- Diffusion de spectacles d'élèves et contribution à des spectacles professionnels ;
- Accueil d'artistes (master classes, commandes d'œuvre) ;
- Mise à disposition de locaux et de matériel ;
- Implication dans divers types de réseaux à l'échelle de la métropole, de la région transfrontalière et mise en œuvre de nombreux partenariats avec différents acteurs du territoire dans le domaine du spectacle vivant, de l'éducation, de la santé, du social, du patrimoine et de l'enseignement supérieur (Pôle musique et danse et Université de Lorraine).

Il propose les spécialités et disciplines suivantes :

Danse avec trois disciplines, classique, contemporain et jazz et, pour disciplines complémentaires, la formation musicale danse, l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé, la culture chorégraphique et l'accompagnement.

Musique avec un enseignement instrumental ou vocal dans les domaines classique à contemporain, musique ancienne et jazz et musiques improvisées, la formation musicale, l'accompagnement, la direction de chœur et d'orchestre, la culture, l'écriture et la composition musicale.

Théâtre avec le jeu théâtral comme discipline principale et, comme disciplines complémentaires, la technique et expression vocale, la technique et expression corporelle, la pratique du masque et technique du mouvement.

Conformément à son statut de CRR, l'établissement propose des cursus conduisant aux diplômes d'études musicales (DEM), diplôme d'études chorégraphiques (DEC) et diplôme d'études théâtrales (DET)<sup>1</sup>.

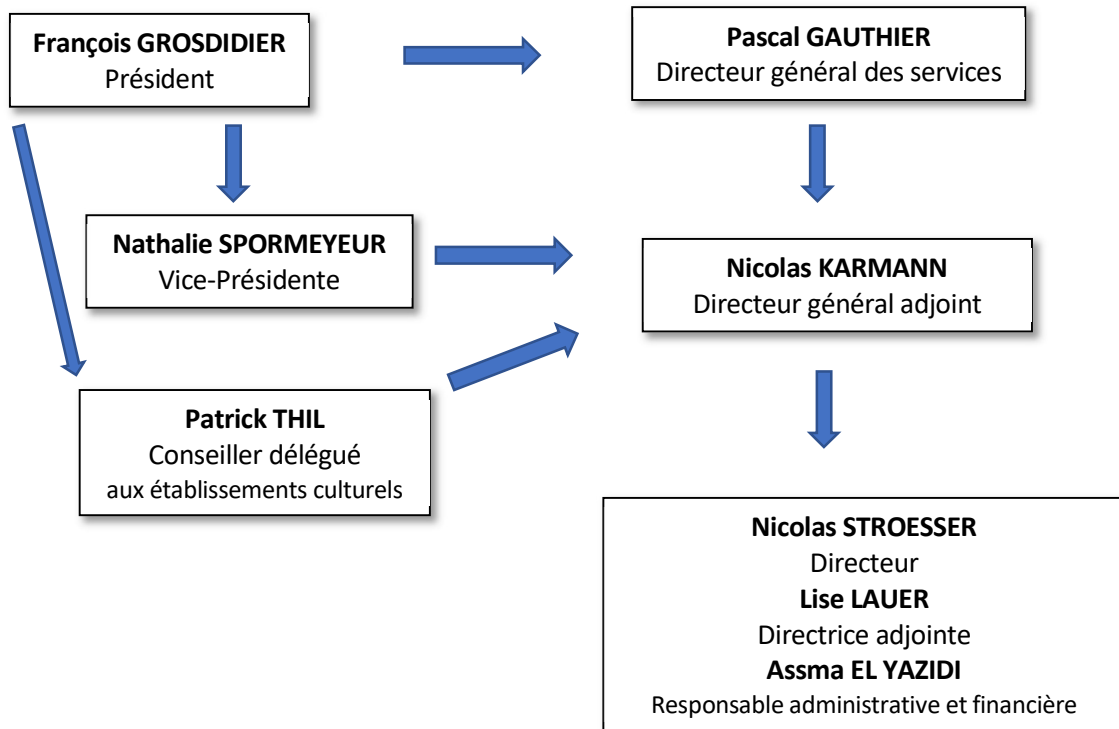
---

<sup>1</sup> Au moment où sont écrites ces lignes, les conditions d'organisation du « diplôme national » qui a fait son apparition dans la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ne sont pas définies.

### 2.3. ORGANISATION HIERARCHIQUE ET FONCTIONNELLE

Le CRR déploie principalement ses activités d'enseignement sur un unique site d'une surface de 7 500 mètres carrés, situé 2 rue du Paradis à Metz et bénéficie de mises à disposition de salles dans le cadre de certaines de ses activités.

Il est rattaché à la Direction Générale Adjointe Attractivité et Animation du Territoire (DGAAT) qui regroupe également l'Opéra-Théâtre, le musée de la Cour d'Or et le service d'Archéologie.



### 2.4. LES OUTILS DE LA CONCERTATION

Depuis 2017, il y a eu un travail de réflexion concernant les instances de consultation et/ou de concertation. L'objectif de ce travail a été de retravailler les instances pour permettre :

- De définir des espaces de discussion formels et professionnels au sein de l'établissement ;
- De préciser leurs rôles respectifs, l'articulation entre les instances, la fréquence de rencontre pour trouver un équilibre de rencontre suffisant tout en préservant les autres missions ;
- De permettre à chaque acteur de l'équipe de connaître précisément son rôle, ses responsabilités ;
- D'améliorer la transversalité dans la collaboration et de rendre le fonctionnement plus horizontal que ce soit au sein de l'équipe pédagogique, au sein de l'équipe administrative et technique ou entre les deux équipes.

- **Les instances de consultation et/ou de concertation**

Les six principales instances de l'établissement sont :

- Le Conseil d'Établissement qui se réunit 1 fois par an ;
- Le Conseil pédagogique qui se réunit 4 fois par an ;
- Les réunions de département à raison de 4 à 8 fois par an, selon les départements ;
- Le comité de programmation qui se réunit 2 fois par an ;

- Les groupes de travail thématiques, fréquence définie selon besoins ;
- Le comité de direction qui se réunit environ 15 fois par an.

Les missions, la composition et le fonctionnement de chacune de ces instances sont définies dans le règlement intérieur de l'établissement. Toutes les réunions font l'objet d'un compte rendu diffusé aux agents concernés.

- **La lettre de mission du coordinateur**

En 2017, dans le cadre de ce travail, il est apparu nécessaire de définir le rôle et les modalités de désignation des coordinateurs de département, dans l'objectif de renforcer leur positionnement au sein de l'établissement et d'attribuer un rôle d'encadrement fonctionnel. Une lettre de mission a été rédigée, discutée et validée en conseil pédagogique. Chaque coordinateur ou coordinatrice signe en début de mandat sa lettre de mission (voir annexe 6).

## 2.5. SEMINAIRE ET PLAN DE FORMATION DES EQUIPES

- **Le séminaire**

Parallèlement aux outils de la concertation qui rythment la réflexion, les évolutions et l'action des équipes, un séminaire annuel a été instauré depuis 2017 au mois de juillet. Réunissant l'ensemble des équipes et en particulier l'équipe pédagogique, ce temps fort de l'établissement est organisé tous les ans pendant trois journées.

Tout au long de ces trois jours sont prévus des temps de réunion en plénière, format habituel pour l'établissement, mais surtout sont programmés des espaces de réflexion et de formation.

Ainsi les équipes participent de manière obligatoire à :

- Des temps de conférence ;
- Des groupes de travail ;
- Des temps de formation en format plénière ou en format resserré.

Les thématiques sont définies par la direction ou sur proposition des équipes pédagogique et/ou administrative.

En 2022, pas moins de 8 formations étaient proposées aux professeurs pendant ce séminaire. Chaque enseignant devait choisir 2 formations parmi les 8 proposées, en fonction de ses perspectives et affinités professionnelles.

Au-delà des contenus transmis et partagés par les intervenants, ces séminaires permettent de faire se rencontrer les équipes (100 professeurs), de créer et favoriser la cohésion, de construire une culture commune.

A deux reprises, ce séminaire a été ouvert aux enseignants du Réseau des Établissements d'Enseignement Artistique, permettant ainsi à une dizaine d'enseignants du territoire métropolitain de bénéficier de ces formations et de ces temps de rencontre.

### **Annexe 1** Programmes séminaires

- **Plan de formation des équipes**

En articulation avec le séminaire qui est un temps fort pour la vie de l'établissement, un plan de formation annuel est construit et mis en œuvre chaque année pour les agents.

Avec le concours des RH (service formation), chaque mois d'août, est établi le plan de formation de l'année N+1. Ce plan comprend les formations collectives et les formations individuelles. Ces dernières sont recensées lors de chaque EPA (entretien professionnel annuel des agents).



L'équipe de direction veille également à ouvrir les formations proposées par quelques professeurs à l'ensemble des agents pour en faire profiter au-delà des demandes individuelles. Quelques exemples pour illustrer ce propos :

- « Gestes et postures du musicien ou de l'élève : initiation », en 2020 et 2021, donnée par Marie-Christine Mathieu (2 fois 2 jours), en partenariat avec le CNFPT, organisée au CRR ;
- « O'Passo », en 2022, donnée par Jérôme Viollet (2 jours), organisée au CRR.

Enfin, la formation par les pairs est également encouragée. Dans ce cadre, ce sont des agents de l'équipe qui proposent des temps de formation aux autres agents de l'équipe. Cette configuration est mise en œuvre pendant le séminaire de fin d'année ou directement pendant l'année scolaire. A titre d'exemple :

- « Informations et questions concernant les outils numériques professionnels », une ou deux matinée(s), chaque année depuis 2017-2018, proposées par la médiathécaire de l'établissement ;
- « Initiation au logiciel Muse score », 4 matinées, proposées en 2018-2019 par un professeur de formation musicale de l'équipe pédagogique ;
- « Initiation et fondamentaux pour la prise de son, le montage audio et vidéo », 4 matinées, proposées en 2019-2020 par le professeur de musique assistée par ordinateur de l'équipe pédagogique.

### 3. FONCTIONNEMENT INTERNE

#### 3.1. ORGANISATION GENERALE

Les études sont organisées conformément aux préconisations du schéma national d'orientation pédagogique de l'enseignement initial de la musique (2008), de la danse (2004) et du théâtre (2005).

L'établissement dispose d'un projet de service, d'un règlement intérieur et d'un guide des enseignements faisant office de règlement pédagogique.

Les principales instances de concertation sont :

- Le conseil d'établissement ;
- Le conseil pédagogique qui regroupe les coordonnateurs de départements, le conseiller aux études et l'équipe de direction. Une lettre de mission spécifique décrit les missions et fonctions des coordonnateurs.

Des groupes de travail se mobilisent de façon ponctuelle et sur des thématiques identifiées (modalités d'évaluation des UV de musique de chambre, organisation de l'UV de déchiffrage, organisation du spectacle pluridisciplinaire, comité de programmation, etc.)

Une association des parents d'élèves existe depuis plusieurs années et a conduit quelques actions jusqu'en 2021. Cela étant, faute de candidats, le bureau de cette association n'a plus d'existence officielle à ce jour et l'association a été *mise en sommeil*.

**Annexe 2** Projet de service

**Annexe 3** Règlement intérieur

**Annexe 4** Guide des enseignements

**Annexe 5** Conseil d'établissement (CR 2021)

**Annexe 6** Lettre de mission du professeur coordonnateur

### 3.2. ENSEIGNEMENT SPECIALISE - ORGANISATION GENERALE DES ETUDES

*Pour une présentation exhaustive des cursus, se reporter à l'annexe 4 (Guide des enseignements).*

Dans le cadre de sa mission d'éducation fondée sur l'enseignement artistique spécialisé, le CRR dispense un enseignement structuré et progressif assurant l'éveil, l'initiation puis l'acquisition des compétences nécessaires à une pratique artistique autonome.

L'enseignement est organisé sous la forme de parcours de formation permettant à chacun d'accomplir avec un réel plaisir son projet artistique, de l'activité de loisirs jusqu'à la formation professionnelle initiale.

Ces parcours confirment la double vocation de l'établissement : former dans la durée et apporter un soutien à des pratiques musicales diversifiées.

Huit parcours sont proposés :

- Le parcours *Premiers Pas*
- Le parcours diplômant en cycles
- Le parcours accompagné
- Le parcours libre culture musicale
- Le parcours pratique collective
- Le parcours adapté
- La classe préparatoire (CEPES) à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique pour la spécialité « Théâtre »
- Le parcours Post-DEM et Post-DEC

#### 3.2.1. LE PARCOURS PREMIERS PAS

Période d'éveil et de sensibilisation, ce parcours s'adresse aux enfants âgés de 4 à 6 ans (musique) ou 7 ans (danse) souhaitant découvrir la musique et la danse dans un esprit d'ouverture et au travers d'activités ludiques.

Ce parcours peut constituer le premier temps d'un apprentissage qui pourra se poursuivre dans le cadre du parcours diplômant ou bien constituer une fin en soi, au titre de la découverte et pour le plaisir de partager des moments collectifs au sein d'un établissement culturel.

Il s'étend sur trois ou quatre années, de la moyenne section au cours préparatoire (CP) pour la musique ou au CE1 pour la danse. Il comprend :

- Le jardin musical
- L'éveil musical et corporel
- L'initiation musicale ou l'initiation danse 1
- L'initiation danse 2

En novembre 2020, un groupe de travail réunissant la direction, des enseignants de l'équipe pédagogique et des agents de l'équipe administrative, s'est constitué pour mener une réflexion sur ce parcours qui concerne près de 250 élèves. Un diagnostic, et à partir de ce dernier, une note de cadrage ont été formulés. De l'accueil de l'enfant dans le hall du bâtiment, aux différents dispositifs proposés pour découvrir les instruments, la communication et le lien aux familles, jusqu'à la mise en place d'une salle et d'un mobilier adaptés, de nombreuses dimensions ont été améliorées et développées sur le fond et sur la forme. La transversalité entre la musique et la danse a été renforcée, notamment par la mise en place d'un co-enseignement pour l'éveil musical et corporel (5 ans). Une enveloppe de 6 900 € a été dédiée pour permettre l'aboutissement de ce projet.

### 3.2.2. LE PARCOURS DIPLOMANT EN CYCLES

Conformément au schéma d'orientation en musique, danse et théâtre, ce cursus s'adresse aux élèves qui souhaitent débiter ou poursuivre l'apprentissage d'une discipline et perfectionner leurs connaissances dans un cadre progressif, tout en développant des capacités créatrices au travers de répertoires variés.

Chaque cycle permet l'acquisition d'un certain nombre d'objectifs de formation préalablement définis. Cette formation globale comprend nécessairement une discipline dite dominante, et des disciplines associées.

Les études sont organisées en 3 cycles d'une durée moyenne de quatre ans.

Excepté en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé, l'évaluation comprend systématiquement une part de contrôle continu ; chaque période est validée par un examen terminal permettant l'accès au cycle supérieur ou l'obtention d'un diplôme.

**Annexe 7** Note de service sur les modalités d'organisation des examens de fin de cycle.

L'accès à ce parcours est possible à partir de 7 ans pour la musique et 8 ans pour la danse et, selon les disciplines choisies, un entretien avec les professeurs ou un test d'entrée est proposé aux élèves non débutants. Des limites d'âge ont été instaurées pour l'accès en cycle diplômant dans la spécialité « musique », sans pour autant remettre en cause la possibilité pour les adultes d'intégrer le CRR, notamment grâce aux parcours accompagné, libre ou pratique collective.

Les curriculums de formation prennent en compte les trois piliers fondamentaux de l'enseignement artistique :

- La pratique et l'apprentissage d'une ou plusieurs disciplines
- La pratique d'ensemble
- La découverte théorique (codes et notations, repères historiques, connaissances stylistiques, etc.)

L'ensemble de ce cursus comprend :

- 1<sup>er</sup> cycle
- 2<sup>e</sup> cycle
- 3<sup>e</sup> cycle
  - ✓ Cycle de formation à la pratique en amateur (CEM/CEC/CET)
  - ✓ Cycle de formation spécialisée (DEM/DEC/DET)

*À noter ici la modification, le 9 août 2022<sup>2</sup> de l'arrêté de classement du 15 décembre 2006 qui acte définitivement la disparition du Cycle d'enseignement professionnel initial (CEPI), compte tenu de la non-application complète de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales. Une annexe à cet arrêté de classement est en cours de préparation, afin de permettre de situer et de définir les modalités d'organisation du « diplôme national » mis en œuvre par la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine.*

### 3.2.3. LE PARCOURS ACCOMPAGNE

Le parcours accompagné est proposé en musique, théâtre et danse :

- Le parcours accompagné musique permet de poursuivre ou débiter une pratique instrumentale ou vocale assortie, le cas échéant, de matières complémentaires sur la base d'un contrat de formation défini conjointement entre l'élève et ses professeurs en début de formation et fixant les objectifs à atteindre. Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer avec une pratique musicale, voire débiter en instrument ou en chant, et

---

<sup>2</sup> Arrêté du 9 août 2022 modifiant l'arrêté du 15 décembre 2006 modifié fixant les critères du classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique.

pour les élèves déjà inscrits au CRR et ayant achevé le 1<sup>er</sup> cycle du parcours diplômant, âgés de 14 ans au moins et souhaitant poursuivre l'apprentissage instrumental et d'ensemble durant une ou deux années supplémentaires. Ce parcours est limité à deux années consécutives. Il peut être reconduit une fois, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

- De la même manière, le parcours accompagné Théâtre permet de poursuivre ou débiter une pratique théâtrale sur la base d'un contrat de formation défini conjointement entre l'élève et ses professeurs en début de formation et fixant les objectifs à atteindre. Il peut être proposé à des adultes qui souhaitent renouer ou débiter avec le théâtre. Il est défini pour deux années et pourra être reconduit d'année en année, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il concerne les élèves ayant validé un 1<sup>er</sup> cycle diplômant et âgés d'au moins 14 ans.
- Enfin, le parcours accompagné danse peut être proposé, à titre exceptionnel. Il concerne les élèves ayant validé un 1<sup>er</sup> cycle diplômant et âgé d'au moins 14 ans.

### **3.2.4. LE PARCOURS LIBRE CULTURE MUSICALE**

Le parcours libre culture musicale concerne le département culture et création. Il permet de poursuivre ou débiter une pratique de culture musicale sur la base d'un contrat de formation défini conjointement avec les professeurs et fixant les objectifs à atteindre. Il est tout particulièrement indiqué pour les adultes qui souhaitent renouer ou débiter avec une pratique musicale, et pour les élèves déjà inscrits au CRR, âgés de 14 ans au moins, sans limite d'âge maximum, et ayant achevé le 1<sup>er</sup> cycle du parcours diplômant.

Le parcours libre culture musicale accueille les amateurs non-lecteurs de partition et prend appui sur la programmation de la Cité musicale de Metz.

Le parcours est défini pour deux années et pourra être reconduit d'année en année sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction. Il se compose d'une discipline principale (toutes les disciplines proposées par le département culture et création sont possibles à l'exception des classes de direction d'orchestre, direction de chœur et composition.)

Si l'élève le souhaite, il peut compléter sa formation avec :

- Un ou plusieurs cours associés (tous les cours proposés par le département sont possibles ainsi qu'un cours de FM sauf direction d'orchestre, direction de chœur, composition et musique à l'image).
- Une discipline complémentaire facultative (hors département) parmi les pratiques collectives vocales (tous les ensembles vocaux sont possibles) et/ou les pratiques collectives instrumentales (en fonction du niveau instrumental, des places disponibles et sur avis du responsable de l'ensemble).

La plupart des élèves qui sont inscrits dans ce parcours suivent 3 disciplines, à savoir : la culture musicale, la médiation musicale et le commentaire d'écoute. Ce parcours leur donne également accès gratuitement à la programmation d'un des partenaires culturels majeurs du conservatoire, à savoir la Cité Musicale de Metz (voir partie 5). Les cours participent notamment à préparer ces écoutes.

Ce parcours est accessible aux :

- Élèves déjà inscrits au CRR âgés de 14 ans au moins : accès direct pour les élèves ayant obtenu leur examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle.
- Élèves non-inscrits au CRR âgés de 16 ans au moins : l'accès se fait sur entretien (et, éventuellement test instrumental ou vocal) avec le(s) professeur(s) concerné(s).

Toute demande de parcours libre doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de la direction du conservatoire.

### **3.2.5. LE PARCOURS ADAPTE**

Le CRR MM travaille à la définition d'une démarche globale permettant aux élèves porteurs de handicap d'être accueillis dans les meilleures conditions et de suivre un parcours d'enseignement au sein du conservatoire.

Dans un premier temps, la voie inclusive est privilégiée en accompagnant ces élèves, quand cela est possible au sein du parcours diplômant habituel. Le cas échéant un parcours adapté est conçu en fonction de la situation de l'élève.

En 2018, le CRR MM a recruté un agent qualifié (musicien intervenant), référent en matière de handicap auprès des parents et des professeurs. Il propose des interventions spécialisées pour les élèves ou étudiants intéressés ainsi que des cours spécifiques (10h hebdomadaires).

Cet enseignant est également référent pour l'ensemble de l'équipe pédagogique pour accompagner les professeurs sur le suivi, sur l'enseignement auprès des élèves ou étudiants en situation de handicap et sur la réflexion de chaque parcours adapté proposé.

En effet, un suivi de santé et des parcours adaptés, plus souples, sont mis en place par ce professeur aux côtés de la direction, en lien avec les professeurs et les familles. Le parcours adapté permet ainsi d'intégrer les élèves ou étudiants en situation de handicap à l'établissement et leur permet d'accéder aux enseignements.

Des aménagements des épreuves d'examen sont proposés aux élèves ou étudiants en situation de handicap reconnus par les Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) ou sur certificat médical.

Le conservatoire prend également en charge la transcription en braille des supports de cours et des épreuves d'examens.

Chaque année, des formations obligatoires sont organisées pour l'ensemble des équipes pédagogiques afin que les professeurs puissent adapter leurs enseignements aux enfants porteurs de handicap (ex : troubles cognitifs et mentaux, etc.) et s'outillent progressivement pour prendre en compte le handicap dans leur enseignement.

La présentation des effectifs en parcours adapté est à retrouver en partie 4.4.

### **3.2.6. LE PARCOURS PRATIQUE COLLECTIVE**

Ce parcours s'adresse aux musiciens qui souhaitent privilégier la pratique collective instrumentale ou vocale, dans le cadre d'un projet souple, collectif et adaptable. Il est également destiné à toute personne justifiant d'un niveau instrumental ou vocal permettant l'intégration dans les différents ensembles du conservatoire (orchestres, ensembles de musique de chambre, ateliers instrumentaux, chœurs, etc.).

Selon son projet, sa situation, et les possibilités offertes par le conservatoire, quelques cours ponctuels d'instruments peuvent être proposés.

L'inscription est soumise à un entretien préalable et, éventuellement, à un test instrumental avec le ou les professeurs de manière à faciliter l'orientation. Il n'y a pas de contrainte d'âge. Le parcours peut être reconduit d'année en année, après avis du professeur, et accord de la direction.

L'établissement regroupe 20 ensembles instrumentaux (dont 7 orchestres) et 4 chœurs. Chacune de ces pratiques collectives instrumentales et vocales sont présentées dans le guide des enseignements (Annexe 4).

### **3.2.7. LE PARCOURS « POST-DEM » ET « POST-DEC »**

Avant même que ne soit envisagée par le ministère de la Culture, en 2017, la possibilité d'un agrément des établissements assurant une préparation à l'entrée dans les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques, le CRR a toujours

veillé à accompagner les élèves ayant obtenu un DEM ou un DEC qui sont en préparation de concours aux écoles supérieures de musique en leur proposant un parcours spécifique d'une année, reconductible une fois, sur avis de l'équipe pédagogique et accord de la direction.

À noter ici, qu'afin de formaliser ce *chaînon manquant*, et convaincu que son conservatoire est le garant d'un cadre d'étude propice aux futurs étudiants qui se destinent à l'enseignement supérieur dans le domaine de la création artistique dans le domaine du spectacle vivant, l'Eurométropole de Metz a déposé une demande d'agrément pour la spécialité « Musique » auprès des services du ministère de la Culture à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2022. L'instruction est en cours au moment où sont écrites ces lignes.

### **3.2.8. LA CLASSE PREPARATOIRE (CEPES) « THEATRE »**

Cette classe est organisée de façon conjointe avec le CRR du Grand Nancy, sur un principe de mutualisation des ressources, en prolongement naturel de la convention initiale relative à la mise en place d'un partenariat pédagogique entre les classes théâtre des deux établissements conservatoires du Grand Nancy et de Metz Métropole pour l'organisation du 3<sup>e</sup> cycle spécialisé en théâtre.

L'agrément a été obtenu pour une durée de 5 ans à compter de la rentrée universitaire 2021/2022.

La classe préparatoire aux établissements supérieurs de la création artistique pour le théâtre est destinée aux élèves souhaitant se perfectionner dans leur pratique artistique et développer leur compréhension du spectacle vivant.

Menant parallèlement au Diplôme d'Études Théâtrales (DET), la CEPES permet également d'accompagner les élèves désireux de préparer les concours d'entrée des écoles supérieures.

Les cours d'interprétation, au cœur de la formation, sont complétés par la pratique de disciplines complémentaires : art du clown, masque, danse, pratique vocale, environnement professionnel, école du spectateur. Trois stages annuels obligatoires, ayant lieu pendant les vacances scolaires, viennent compléter les enseignements.

Cette formation ouverte sur le monde, en lien avec plusieurs structures culturelles du territoire, favorise la rencontre avec de nombreux metteurs en scène.

**Annexe 8** Arrêté préfectoral portant agrément du CRR l'Eurométropole de Metz

**Annexe 9** Arrêté préfectoral portant agrément du CRR du Grand Nancy

**Annexe 10** Plaquette de présentation du cursus

## **3.3. ACTIONS EN PARTENARIAT AVEC LE MILIEU SCOLAIRE**

### **3.3.1. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE – HORAIRES ADAPTES**

La plupart des élèves du conservatoire suivent l'ensemble de leurs cours dans des horaires extra-scolaires appelés « horaires traditionnels ». Parallèlement, un certain nombre de partenariats entre le conservatoire et l'Éducation nationale permettent également de proposer des horaires spécifiques, avec une partie des cours se déroulant en temps scolaire : il s'agit des « horaires adaptés ». Ces horaires adaptés sont proposés, selon les établissements partenaires, du CP à la Terminale. Ouvertes aux élèves motivés par la pratique musicale, chorégraphique ou théâtrale, ces classes permettent de coordonner plus harmonieusement scolarité et pratique artistique.

- **Classes à horaires aménagés (CHAM/CHAD/Seconde à option/ S2TMD)**
- Du CE1 au CM2 à l'École primaire Claude Debussy et de la 6e à la 3e au Collège Taison

Une filière « Classes à Horaires Aménagés en Musique ou Danse » (CHAM/CHAD) est organisée en collaboration avec l'Éducation nationale. Dans ce cadre, les activités du conservatoire sont réparties sur deux après-midis par semaine, sous réserve des possibilités offertes par les établissements scolaires et des disciplines choisies. L'élève souhaitant intégrer une classe CHAM ou CHAD devra satisfaire aux conditions

exigées par l'Éducation nationale et par le conservatoire. Il devra notamment posséder un niveau scolaire lui permettant de suivre une double scolarité, ainsi qu'un niveau musical (instrument et formation musicale) ou de danse en adéquation avec son âge. L'admission se fait en fonction du niveau, de la motivation et des places disponibles. Les élèves sont affectés en classe à horaires aménagés par l'Inspecteur d'académie, sur proposition de la commission d'admission.

- De la seconde à la terminale au Lycée Fabert

Une classe de seconde générale et technologique dispose d'un enseignement optionnel intitulé « Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre ». Elle s'adresse notamment aux élèves qui souhaitent poursuivre dans la filière technologique « Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse » (S2TMD).

Le baccalauréat S2TMD s'adresse plus particulièrement aux élèves désirant poursuivre leurs études dans le domaine artistique, mais il permet également de suivre des études supérieures à l'université dans la plupart des filières littéraires (licences de langues, d'histoire, droit, psychologie, etc.), technologiques (BTS ou IUT selon le profil demandé), voire dans certaines classes préparatoires. Ces enseignements font l'objet d'aménagements d'horaires avec plusieurs après-midis libérés pour le suivi des cours au conservatoire. À la différence de la filière S2TMD (première et terminale), la seconde est optionnelle et n'est pas assimilée à un dispositif CHAM ou CHAD en tant que tel. De ce fait, les frais de scolarité ne sont pas exonérés pour la seconde optionnelle, contrairement aux classes CHAM et CHAD.

- **Aménagement d'HORaires (AHOR)**

- Du CP à la 3e à l'Ensemble scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde

Le conservatoire développe un partenariat spécifique avec l'établissement scolaire privé Saint-Étienne, site La Miséricorde. Les emplois du temps sont organisés pour pouvoir libérer les élèves inscrits dans le dispositif AHOR un ou deux après-midis par semaine afin qu'ils suivent leurs cours au conservatoire. Ce dispositif est différent des classes à horaires aménagés qui font l'objet de textes réglementaires interministériels (Éducation nationale, culture et communication). Les cursus proposés dans ce cadre ne sont pas assimilables à la filière des CHAM/CHAD. L'élève souhaitant intégrer une classe AHOR doit satisfaire aux conditions exigées par l'établissement scolaire et par le conservatoire : investissement, motivation et niveau scolaires et artistiques.

Les effectifs actuels et suivis longitudinaux de l'ensemble des classes à horaires adaptés sont présentés en 4.1.

**Annexe 11** Plaquette de présentation des horaires adaptés (du primaire au lycée)

**Annexe 12** Convention entre le CRR et le lycée Fabert (Filière S2TMD)

### **3.3.2. EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**

Le CRR dispose dans ses effectifs de trois musiciens intervenants (2 ETP ATEA) qui exercent principalement auprès d'enfants scolarisés en écoles primaires. Ils contribuent au développement de la sensibilité artistique et des capacités d'expression des élèves auprès desquels ils interviennent, en relation étroite avec l'enseignant responsable de la classe.

Pleinement investis à l'échelle de la Métropole de Metz, ils déploient leurs actions sur l'ensemble des communes, en lien étroit avec les conseillers pédagogiques en éducation musicale (CPEM) de l'Éducation nationale. Chaque année scolaire, ils interviennent en moyenne dans une trentaine d'écoles. Environ 1250 élèves de classes primaires bénéficient ainsi d'une séance hebdomadaire de pratique artistique.

L'ensemble des enseignants du CRR propose également aux écoles du centre-ville des ateliers découvertes assortis parfois d'un concert scolaire, dans l'auditorium du conservatoire.

Un atelier d'éveil musical et corporel est proposé chaque année à des enfants scolarisés en CE1 dans deux écoles élémentaires. Une professeure de danse de l'établissement (discipline classique et contemporain)

intervient pendant 10 séances de 1h15 auprès des enfants avec l'appui du professeur des écoles de la classe concernée. Cela s'organise dans le cadre des attendus d'éducation physique et sportive en lien avec le conseiller pédagogique de l'Éducation nationale. Les enfants viennent dans le grand studio de danse du conservatoire, la venue dans un lieu culturel de la ville étant l'une des dimensions du projet, importante aux yeux de l'équipe et des partenaires. Une séance publique ou restitution en direction des camarades de l'école ou des parents est organisée à l'issue des 10 séances. Ces heures d'enseignement sont assurées par le conservatoire.

Le CRR s'est par ailleurs associé, avec ses propres enseignants, à la « Rentrée en musique » en septembre 2022. Conçue comme un moment chaleureux entre élèves et enseignants, cette séquence, voulue par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de la Culture, permet également d'offrir aux enfants une première rencontre avec des artistes, compositeurs et interprètes. Plusieurs enseignants et enseignantes se sont ainsi rendus au sein des écoles pour y conduire diverses actions qui contribuent à la promotion générale de l'établissement tout en démocratisant la vision d'une éducation musicale pour tous.

Toutes ces actions s'inscrivent dans le cadre d'une offre plus globale portée notamment par le label « 100% EAC » qui a été attribué en janvier 2023 par le préfet de Région et le recteur d'académie pour une durée de 5 ans renouvelable, après avis concerté des services déconcentrés (rectorat et DRAC). Ce label valorise l'engagement et la richesse des actions conduites par l'ensemble des acteurs du territoire qui œuvrent pour la généralisation de l'EAC depuis de nombreuses années déjà.

### **3.4. ACCUEIL D'ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP**

Pleinement conscient de sa responsabilité en tant que service public d'enseignement artistique, le CRR s'est fixé pour cap, depuis plusieurs années, de développer une réelle capacité d'inclusion pour des élèves en situation de handicap conformément à la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées qui garantit les mêmes droits d'accès à l'offre culturelle que tout un chacun.

À la différence de l'intégration qui sous-entend une notion de norme dont il faudrait adopter les codes, l'inclusion part du principe de l'égalité des droits et, ce faisant, d'un accès égal à l'éducation artistique et culturelle, dont l'enseignement spécialisé est l'une des composantes.

Cet égal accès passe donc nécessairement par l'adaptation et la mise en place de mesures compensatoires de différentes natures, en fonction du type de handicap. Il revient en effet à l'établissement tout entier de s'adapter à la personne en situation de handicap, et non l'inverse.

Pour ce faire, des parcours adaptés sont proposés afin de permettre de prendre en compte chaque situation particulière. Ces parcours mobilisent l'ensemble des enseignants qui ont suivi quelques formations, notamment sur les troubles de l'apprentissage.

Un enseignant spécialisé a été recruté en 2018 afin d'accueillir des enfants porteurs de handicaps lourds (mentaux, physiques, cognitifs, polyhandicap, etc.) et de conduire avec eux des activités très spécifiques et faisant appel à l'informatique (pads, lutherie électronique, etc.).

S'agissant d'un bâtiment historique, l'accessibilité du cadre bâti du CRR est un obstacle majeur pour le développement des activités et sa mise en conformité ne paraît pas envisageable, tant sur le plan architectural — l'établissement est classé — que sur le plan technique. Bien entendu et selon le type de leur handicap, certains élèves suivent leurs activités au sein du bâtiment actuel, mais l'absence de salle dédiée dans cette enceinte limitait jusqu'alors le développement des activités.

Au moment où sont écrites ces lignes, des démarches sont en cours et bien avancées pour la mise à disposition pérenne d'une salle spécifique, dans un bâtiment scolaire public répondant parfaitement aux normes d'accessibilité.



Des collaborations existent avec certaines institutions médico-sociales présentes sur le territoire. Elles seront développées dès l'ouverture de cette nouvelle salle qui est programmée au courant du second semestre 2023.

### 3.5. HOPITAL ET MAISON DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE

Le conservatoire est présent au Centre départemental de l'enfance de Metz et à l'Hôpital mère enfant de Mercy au travers d'un partenariat avec l'association *La pédiatrie enchantée*<sup>3</sup>. Deux musiciens du conservatoire interviennent chaque semaine dans chacune des deux structures. Chant, petites percussions, etc. L'idée est d'offrir, notamment pour l'hôpital, un moment musical aux familles qui le souhaitent, soit en jouant et en chantant seul, soit en faisant participer les enfants mais aussi les parents ou les grands-parents qui, dans l'intimité de la chambre, n'hésitent pas à danser, chanter ou improviser avec les percussions mises à leur disposition.

### 3.6. ACTIVITES SPECIFIQUES – PASSERELLE DEMOS

La Philharmonie de Paris a conduit, en partenariat avec l'Orchestre national de Metz et la Cité Musicale, une session d'orchestre DÉMOS de 2016 à 2019. Quatre centres sociaux de Metz étaient associés très étroitement à la démarche. Trois enseignants du CRR (2 pour la musique et 1 pour la danse) ont participé à ce projet, à titre personnel et en tant qu'intervenant recrutés par la Philharmonie.

C'est donc très naturellement qu'a été proposé pour la rentrée 2019/20 un dispositif d'accueil (Passerelle) pour permettre à tous les enfants participants de poursuivre leur pratique artistique au sein du conservatoire. 26 enfants se sont inscrits au CRR (55% de l'effectif de l'orchestre Démos) pour y poursuivre leur parcours qui a débuté en janvier 2020, 2 mois à peine avant le début du confinement. 20 d'entre eux se sont réinscrits en 2021/22 et 14 en 2022/23. Une nouvelle session s'achevant en juin 2023, le dispositif Passerelle sera reconduit à partir de septembre 2023 pour une durée de trois ans.

### 3.7. ACTIONS SPECIFIQUES

#### 3.7.1. MECENAT

Depuis 2012, Metz Métropole initie avec succès une démarche de mécénat auprès des entreprises pour soutenir, entre autres, ses structures culturelles dont le conservatoire, qui sont désormais des lieux tournés vers les acteurs du monde économique local.

Au sein du conservatoire est organisée depuis 3 ans une soirée de présentation pour séduire d'éventuels mécènes. Le soutien des entreprises s'inscrit dans des projets de mécénat divers qui permettent de :

- Soutenir l'accessibilité des projets artistiques en faveur des publics fragilisés ou éloignés de la culture ;
- Soutenir les actions de valorisation artistique : concerts, spectacles, remises de prix ;
- Aider à acquérir de nouveaux outils pédagogiques : objets d'accessibilité, instruments ;
- Participer à la restauration d'instruments ou à la rénovation d'espaces du Conservatoire.

Les mécènes qui nous soutiennent déjà :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Fondation Écureuil et Solidarité - Caisse d'Épargne
- Peinture EGPL
- Rotary Metz Charlemagne
- Why Vision
- Cabinet d'avocats SCP Renoux Duquesne Theobald
- M&L Immobilier

---

<sup>3</sup> <https://pediatrieenchantee.com/>

### 3.7.2. VALORISATION DU BATIMENT

Le conservatoire est un ancien couvent du XIII<sup>e</sup> siècle. La responsable de la médiathèque a effectué de nombreuses recherches historiques autour de ce bâtiment, tant au niveau des modifications architecturales que par ses fonctions qui ont évolué tout au long de son histoire.

Une visite historique du bâtiment a été élaborée et a été présentée au public lors de la Nuit du Conservatoire de 2018, ainsi qu'à chaque édition de cet événement. Les visites ont ensuite été déployées lors des Journées Européennes du Patrimoine depuis septembre 2019 et cela également à chaque édition.

De nombreuses associations culturelles et historiques ont contacté le CRR afin de présenter cette visite à leurs membres (Association Culture et Plein Air, Metz et Moi, CCAS, etc.) ainsi que des services internes de l'Eurométropole de Metz (service mécénat, présentation du CRR aux nouveaux agents, etc.).

## 4. EFFECTIFS D'ELEVES INSCRITS (ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE - EAS)

### 4.1. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE SPECIALISE

Les CRR compte 1569 élèves inscrits pour l'année 2022-2023. Ce chiffre qui est stable depuis plusieurs années est sensiblement supérieur à la moyenne nationale des CRR qui comptent, en prenant en compte les statistiques disponibles<sup>4</sup>, en moyenne 1150 élèves.

- **Effectif des élèves en musique, danse et théâtre :**

Répartition des élèves en musique, danse et théâtre pour l'année scolaire 2022-2023. Ce tableau permet également de montrer que 107 élèves suivent un double cursus

Répartition Danse, musique et théâtre	Nbre d'élèves	%
MUSIQUE	1352	80,7%
DANSE	220	13,1%
THEÂTRE	104	6,2%
Total	1676	100,0%

- **Effectif des élèves par parcours et par discipline (Musique) :**

Musique – Parcours - Effectifs	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Parcours Premiers pas (4 à 6 ans) jardin, éveil, initiation musicale	177	175	173	194
1 <sup>er</sup> cycle	517	524	530	505
2 <sup>e</sup> cycle	345	335	369	301
3 <sup>e</sup> cycle	108	121	167	155
3 <sup>e</sup> cycle spécialisé	75	76	72	67
Musicologie	60	69	75	81
Post-DEM	17	19	23	22
Parcours accompagné	85	64	78	110
<b>Total</b>	<b>1384</b>	<b>1383</b>	<b>1487</b>	<b>1435</b>

<sup>4</sup> Statistiques 2009 du Département des Études et Prospectives (DEPS) du ministère de la Culture.

- Effectif des élèves par parcours et par discipline (Danse) :

Elèves	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Parcours Premiers pas (6/7 ans) initiation 1 & initiation 2	74	82	79	84
1 <sup>er</sup> cycle	66	58	49	60
2 <sup>e</sup> cycle	46	42	55	44
3 <sup>e</sup> cycle	5	8	7	6
3 <sup>e</sup> cycle spécialisé	5	13	7	12
Post-DEC	1	2	2	2
Parcours accompagné	3	2	1	12
<b>Total</b>	<b>200</b>	<b>207</b>	<b>200</b>	<b>220</b>

- Effectif des élèves par parcours et par discipline (Théâtre) :

Elèves	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Initiation 13/15 ans	21	21	22	19
1 <sup>er</sup> cycle	9	13	9	18
2 <sup>e</sup> cycle	23	27	27	38
3 <sup>e</sup> cycle	4	9	7	12
3 <sup>e</sup> cycle spécialisé et CEPES	8	11	12	12
Musicologie	***Non concerné***			
Post-DET	0	0	0	0
Parcours accompagné	14	7	4	5
Parcours libre	***Non concerné***			
Parcours pratique collective	***Non concerné***			
<b>Total</b>	<b>79</b>	<b>88</b>	<b>81</b>	<b>104</b>

- Effectifs en horaires adaptés (CHAM/CHAD/S2TMD)

DEBUSSY TAISON FABERT											
Evolution des effectifs CHAM CHAD S2TMD											
	MUSIQUE				DANSE				THEATRE		
	2022/23	2021/22	2020/21	2019/20	2022/23	2021/22	2020/21	2019/20	2022/23	2021/22	2020/21
CE1	8	11	12	11	0	0	0	0	***	***	***
CE2	16	13	12	17	2	2	0	2	***	***	***
CM1	13	13	15	16	4	0	1	6	***	***	***
CM2	15	12	20	19	0	1	6	0	***	***	***
<b>Totaux</b>	<b>52</b>	<b>49</b>	<b>59</b>	<b>63</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>***</b>	<b>***</b>	<b>***</b>
6 <sup>ème</sup>	21	22	25	27	4	7	4	1	***	***	***
5 <sup>ème</sup>	23	24	26	38	7	6	2	6	***	***	***
4 <sup>ème</sup>	24	22	36	25	4	3	5	7	***	***	***
3 <sup>ème</sup>	23	36	24	28	3	5	6	5	***	***	***
<b>Totaux</b>	<b>91</b>	<b>104</b>	<b>111</b>	<b>118</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>***</b>	<b>***</b>	<b>***</b>
Seconde	20	15	26	?	5	8	6	?	8	2	3
Première	7	7	9	8	1	3	1	7	5	8	3
Terminale	7	7	10	5	5	0	6	3	6	2	0
<b>Totaux</b>	<b>125</b>	<b>133</b>	<b>156</b>	<b>131</b>	<b>29</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>29</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>6</b>

- **Effectifs en horaires adaptés (AHOR)**

Ensemble scolaire Saint Etienne - Site de la Miséricorde								
Evolution des effectifs AHOR								
	MUSIQUE				DANSE			
	2022/23	2021/22	2020/21	2019/20	2022/23	2021/22	2020/21	2019/20
CP	28	28	28	26	28	28	28	26
CE1	20	23	20	27	6	5	1	5
CE2	17	19	21	17	4	2	5	2
CM1	17	21	15	15	3	1	1	1
CM2	21	10	13	18	1	0	1	0
Totaux hors CP ahor =>					14	8	8	8
<i>Totaux</i>	<i>103</i>	<i>101</i>	<i>97</i>	<i>103</i>	<i>42</i>	<i>36</i>	<i>36</i>	<i>34</i>
6ème	4	6	10	6	0	1	1	0
5ème	5	6	6	4	2	1	0	1
4ème	6	4	3	5	2	0	1	0
3ème	4	2	3	3	0	1	0	2
<i>Totaux</i>	<i>19</i>	<i>18</i>	<i>22</i>	<i>18</i>	<i>4</i>	<i>3</i>	<i>2</i>	<i>3</i>

#### 4.2. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES ELEVES (EAS)

La majorité des élèves (81,20 %) sont originaires du territoire métropolitain, dont 56,34 % de la ville centre. 12,75 % des élèves proviennent du département de la Moselle et 4,27 % de la région Grand-Est. Enfin, 1,78 % viennent d'autres régions de France.

Le tableau de suivi longitudinal ci-après présente la répartition entre élèves *métropolitains* et élèves *hors métropole* sur la période des quatre dernières années.

Années scolaires	Elèves Métropole		Elèves hors Métropole		Total
	Nbre	%	Nbre	%	
2017/2018	1227	79%	316	21%	1543
2018/2019	1253	76%	303	24%	1556
2019/2020	1298	80%	327	20%	1625
2020/2021	1256	78%	359	22%	1615
2021/2022	1236	78%	320	22%	1556
2022/2023	1274	81%	295	19%	1569

#### 4.3. EFFECTIFS D'ELEVES (EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - EAC)

De nombreux projets sont conduits par les enseignants du conservatoire et, plus particulièrement, par trois musiciens intervenants<sup>5</sup>. Ces projets couvrent le plus souvent l'année scolaire. Ils sont élaborés conjointement avec les enseignants de l'Education nationale, les musicien intervenants, le conseiller pédagogique en musique (CPEM) ainsi que les départements du conservatoire et/ou les structures culturelles impliquées (Arsenal, INECC, ONM, Musées, etc.).

**Annexe 13** Bilan 2021-2022 des interventions en milieu scolaire

#### 4.4. EFFECTIFS D'ELEVES INSCRITS EN PARCOURS ADAPTE (HANDICAP)

Trois ans après la désignation d'un enseignant référent handicap, 59 élèves connus en situation de handicap ou affectés par des troubles de l'apprentissage sont inscrits au conservatoire en 2022-2023, sur

<sup>5</sup> Pour un volume correspondant à deux ETP, environ.

1 569 élèves, soit un pourcentage de 3,8 %. Le pourcentage de la part de la population française en situation de handicap est lui évalué à 10%.

Un protocole de suivi spécifique a été mis en place pour les élèves concernés.

Au moment de leur inscription via l'outil DuoNET, un item dédié est proposé aux parents pour porter à la connaissance de l'équipe toutes particularités, troubles de l'apprentissage ou difficultés / fragilités de santé. Parallèlement, une part importante des situations est portée à connaissance pour ce suivi directement par les enseignants à la suite d'un échange avec les familles en début ou cours d'année. Dans cette configuration, les enseignants font part à l'équipe de direction des situations rencontrées dans ce domaine. Que l'information soit partagée par les familles lors de l'inscription ou donnée à un professeur, le protocole prévoit ensuite d'étudier alors collégalement (enseignant référent handicap, enseignants de l'élève, direction), quelles adaptations pédagogiques peuvent être proposées dans le cadre des cours suivis voire, si une adaptation de cursus est nécessaire (Cf. parcours adapté partie 3.2.5). L'objectif étant d'accueillir autant que possible les élèves concernés dans un parcours diplômant, dans un principe d'inclusion.

En 2021-2022, 60 élèves ont été suivis dans le cadre de ce protocole et 59 pour l'année 2022-2023.

Le tableau ci-après présente le nombre d'élèves inscrits en cours spécifiquement mis en place pour les élèves porteurs de handicap, le nombre d'élèves inscrits en parcours adapté et enfin, le nombre d'élèves concernés par le suivi de santé tout en étant inclus en parcours diplômant.

	Année 2021/2022	Année 2022/2023
Nombre d'élèves porteurs de handicap inscrits dans un cours spécifique avec le professeur référent handicap	11	11
Nombre d'élèves porteurs de handicap inscrits en parcours adapté	3	1
Nombre d'élèves concernés par des troubles et inclus en parcours diplômant	46	47
Total	<b>60</b>	<b>59</b>

## 5. ACTION CULTURELLE ET ANIMATION

La politique d'ouverture des conservatoires les a conduits à envisager différemment leur mission d'enseignement qui est désormais plus étroitement associée à la diffusion. Mettre en scène les réalisations artistiques des enfants, des adolescents et des adultes, élèves du conservatoire, relève d'une forme d'évidence pédagogique qui permet également à l'établissement de mieux s'insérer dans le tissu social de la collectivité.

Toutes activités confondues (concerts, spectacles, auditions, ateliers, etc.), le CRR porte l'organisation de plus de deux cents manifestations annuelles, donnant ainsi l'occasion aux divers ensembles de se produire sur le territoire de la métropole.

Une grande partie des manifestations à caractère pédagogique met à contribution les partenaires de la diffusion de manière à faire bénéficier les élèves de conditions de scènes professionnelles. C'est le cas avec

l'Opéra-Théâtre, autre équipement culturel géré par Metz Métropole et la Cité musicale-Metz qui regroupe l'Arsenal, les Trinitaires, la Boîte à Musique, l'Orchestre national de Metz-Grand Est, sans oublier le Centre Pompidou-Metz, établissement de coopération culturelle dont l'Eurométropole est membre Fondateur ou l'Espace Bernard-Marie Koltès, scène conventionnée d'intérêt national.

Grâce aux liens qui se sont tissés au fil des années, on retrouve les élèves et les professeurs du conservatoire lors de nombreux événements phares du territoire (comme Marly Jazz Festival, Passages Transfestival, Festival Constellations, Dream Factory Video Festival, Livre à Metz, etc.) ou dans différents lieux culturels avec des rendez-vous réguliers (par exemples : au Musée de la Cour d'Or de l'Eurométropole de Metz, dans les médiathèques de la Ville de Metz, à la Ludothèque Maison de l'Amphithéâtre, à l'Abbaye des Prémontrés, à l'Institut Européen d'Écologie, etc.). La programmation est également le fruit de collaborations avec des acteurs locaux tels que le Concert Lorrain, le Cercle Lyrique de Metz, la Maîtrise de la Cathédrale Saint-Étienne de Metz, l'INECC Mission Voix Lorraine, le CCN Ballet de Lorraine, etc. ou avec les écoles de musique et les conservatoires du Grand Est.

Ainsi, les 249 animations programmées en 2021-2022 qui contribuent au rayonnement du conservatoire, ont accueilli plus de 22 000 spectateurs (hors public présent aux master classes).

<b>Fréquentation des spectacles</b>		
	<b>2021-2022</b>	<b>Spectateurs</b>
Représentations à l'Arsenal grande salle	4	3200
Représentations à l'Arsenal Esplanade	1	350
Représentations à l'Opéra-Théâtre	2	1200
Représentations aux Trinitaires jazz	7	700
Représentations au Musée de la Cour d'Or	4	400
Représentations au CRR Auditorium	23	2890
Représentations au CRR (Salle Poulenc)	14	560
Représentations au CRR (Salle Maujean)	3	120
Représentations au CRR (P 006)	2	170
Conférences	3	100
Master classes ( <i>par journée</i> )	30	
Auditions, récitals et répétitions publiques	93	3720
Représentations hors du CRR :	56	6910
<i>Nombre de représentations à Metz Métropole</i>	<i>47</i>	
<i>Nombre de représentations hors de Metz Métropole</i>	<i>9</i>	
Divers : portes ouvertes, cours publics, expositions, etc.	7	1700
<b>Nombre total d'animations</b>	<b>229</b>	<b>22 020</b>

Par ailleurs, des sorties culturelles sont organisées tout au long de l'année par les enseignants et font partie intégrante de la formation dispensée au conservatoire. Nous enregistrons pour l'année scolaire 2022-2023 : plus de 65 sorties pédagogiques (à la Cité musicale-Metz, l'Opéra-Théâtre, Carreaux, etc.) pour 1285 places réservées (chiffres arrêtés en janvier 2023 et donc susceptibles d'évoluer).

#### **Annexe 14** Bilan des activités de diffusion 2016-2022

## 6. MOYENS

### 6.1. RESSOURCES HUMAINES

Le CRR réunit 114 agents : 93 enseignants et 21 agents administratifs et techniques.

#### **Annexe 15** Organigramme général

- **Équipe administrative**

Directeur : Nicolas STROESSER

Directrice adjointe : Lise LAUER

Assistante de direction : Aurélie FERNANDES

Responsable administrative et financière : Assma EL YAZIDI

Assistante administrative et financière : Nathalie GUITTON

Assistants comptabilité : Christine HILDEVERT, Pierre-Emmanuel WOLFF

Conseiller aux études : François PERRIN

Assistants scolarité : Fabienne CHARTE, Sabrina DERKAOUI, Marie-Jo TOSI

Responsable Animation et communication : Christelle SANDERET DE VALONNE

Assistante animation et communication : Nathalie LAFRANCE

Médiathécaire : Anne DITSCH

Régisseur : Christophe TOSI

Adjoint au régisseur : Frédéric GLIBERT

Appariteurs : Timon JUNKER, Arnaud WITTMANN

Agents d'accueil : Juliette LOUVARD, Rose PUGLIESE

Surveillante danse : Chantal KNEIB

- **Équipe pédagogique**

L'équipe pédagogique réunit 93 enseignants :

#### **MUSIQUE**

##### **CORDES**

*Violon*

DELLINGER Catherine

DORIGNAC Karine

HABIG Hélène

PONS André

NN (Recrutement en cours)

*Alto*

ROTH Vincent

WENISCH Carole

*Violoncelle*

ADOLPHE Jean

EGLOFF Klara

*Contrebasse*

CAYOL Laurent

SCHARFF Alexis

##### **VENTS / BOIS**

*Flûte traversière*

DOMINSKI Juliette

FOESSEL Françoise

PINET Jean-Pierre

*Hautbois*

HAERRIG Serge

SABLON André

*Clarinette*

DENTRESANGLE Joan

GOUBERT Éric

*Basson*

VILLEDARY Sylvie

*Saxophone*

CARCELES Cédric

FAVRE D'ÉCHALLENS Grégoire

##### **VENTS / CUIVRES**

*Trompette*

KLEIN Simon

MARQUES Steve

*Cor*

MALLARD-LACHAUX Séverine

*Trombone*

LALLEMENT Paul

*Tuba*

TUTIN Arnaud

## **INSTRUMENTS POLYPHONIQUES**

### *Accordéon*

ACCARD Thierry

### *Percussions*

CHARTIER Éric

SCHOENHENTZ-KZINK Frédéric

### *Guitare*

BARTHOLMÉ Jean-Valéry

FARGEAS Romain

LE Anh-Cuong

### *Harpe*

HOUARI-BOYER Liloye

## **PIANO**

### *Piano*

BECK Sébastien

BOUBEL Juliette

DELACOUR Philippe

DORIGNAC Christophe

FRATI Romain

KACI Leslie

LANOTTE Alexandre

MORIN Marie-Paule

RÉTIF Rachel

ROLAND Jean-Christophe

SIMON Florent

### *Lecture à vue*

DURANT Christophe

*Piano complémentaire, réduction d'orchestre,  
harmonie au clavier*

LESCALIER Victoria

## **MUSIQUE ANCIENNE**

### *Clavecin, Basse continue*

BUCHER Anne-Catherine

### *Cor naturel (initiation)*

MALLARD-LACHAUX Séverine

### *Flûte à bec*

FEUILLIE Isabelle

REBOUCHÉ Marianne

### *Orgue*

URBANO Alessandro

### *Traverso*

PINET Jean-Pierre

### *Viole de gambe*

FEUILLIE Isabelle

## **ACCOMPAGNEMENT PIANO**

### *Accompagnement piano musique*

BOUBEL Juliette

### *Accompagnement piano danse*

ALBERTUCCI Jean-Michel

CUIRET Sébastien

HERR Loïc

ROBIN Jean-Marc

### *Accompagnatrices des classes instrumentales*

BELLER-PORTE Odile

BOUBEL Juliette

BOCHET Sarrah

MENDOZA-ENCKLÉ Valérie

### *Accompagnatrice classe de chant*

BÈGUE Aurélie

## **JAZZ**

### *Batterie*

ROBIN Jean-Marc

### *Formation musicale jazz*

COURTNEY Sylvain

RUSÉ Renaud

### *Guitare*

COURTNEY Sylvain

### *Guitare basse et contrebasse*

LAURENT Gautier

### *Harmonie et arrangement*

COURTNEY Sylvain

ESCOMS Stéphane

### *Histoire du jazz*

PRUD'HOMME Damien

### *Jazz vocal*

GRASCHAIRE Valérie

### *Piano*

ESCOMS Stéphane

GOUALCH Pierre-Alain

### *Saxophone et instruments mélodiques*

PRUD'HOMME Damien

## **VOIX**

### *Chant lyrique*

MORALES Juan Carlos

### *Technique vocale*

SGARD Bertha

### *Dominante Chant Choral (cursus voix enfants/adolescents)*

ANDERBOURG Jean

GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle

HOERNER-PIGNOT Annick

## **CULTURE ET CRÉATION**

### *Histoire de la musique, commentaire d'écoute, médiation musicale et analyse*

JOUSSE Eurydice

### *Composition, orchestration et analyse*

ZAPPONI Filippo



### *Écriture*

CLAUSSE Barbara

### *Direction de chœur*

HOERNER-PIGNOT Annick

### *Direction d'orchestre*

LEROY Julien

*Musique Assistée par Ordinateur (MAO),  
techniques du son, de la sonorisation et studio  
d'enregistrement*

DELLA NAVE Francis

### *Intervenants en milieu scolaire*

HADJERAS Hocine

FORTÉ-RYTTER Philippe

*Référent publics empêchés*

FORTÉ-RYTTER Philippe

### **FORMATION MUSICALE**

BASTIAN Sonia

LE BARILLEC Christine

RUSÉ Renaud

SAUR Raphaël

SCHLERET Aziliz

SPEYER Catherine

VERNEL Marie-Paule

### **PRATIQUES COLLECTIVES INSTRUMENTALES**

#### *Musique de chambre*

BRUÈRE Philippe

#### *Orchestre à cordes junior*

#### *Les Petits Archets*

ADOLPHE Jean

#### *Orchestre à vent junior*

SABLON André

#### *Orchestre à vent 2e cycle*

DOMINSKI Juliette

#### *Orchestre à cordes Cordissimo*

ROTH Vincent

#### *Orchestre d'harmonie*

BECK Sébastien

#### *Orchestre symphonique Gabriel Pierné*

ADOLPHE Jean

### *Big Band*

PRUD'HOMME Damien

### **PRATIQUES COLLECTIVES VOCALES**

#### *Chant choral*

ANDERBOURG Jean

GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle

HOERNER-PIGNOT Annick

SGARD Bertha

#### *Chœur préparatoire*

GUILLOT-DROULLÉ Emmanuelle

#### *Chœur spécialisé*

HOERNER-PIGNOT Annick

#### *Chœur de jeunes*

HOERNER-PIGNOT Annick

#### *Ensemble vocal Gabriel Pierné*

HOERNER-PIGNOT Annick

#### *Atelier polyphonique*

BASTIAN Sonia

### **DANSE**

#### *Danse classique*

BONABAL Vanessa

LEICK Françoise

PISSARENKO Léonid

#### *Danse contemporaine*

LEICK Françoise

LONGA Fanny

#### *Danse jazz*

DIOU Lucile

#### *Formation musicale danse*

SCHLERET Aziliz

#### *Culture chorégraphique*

GOTHUEY Julie

#### *Analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé*

VIDAL Anne

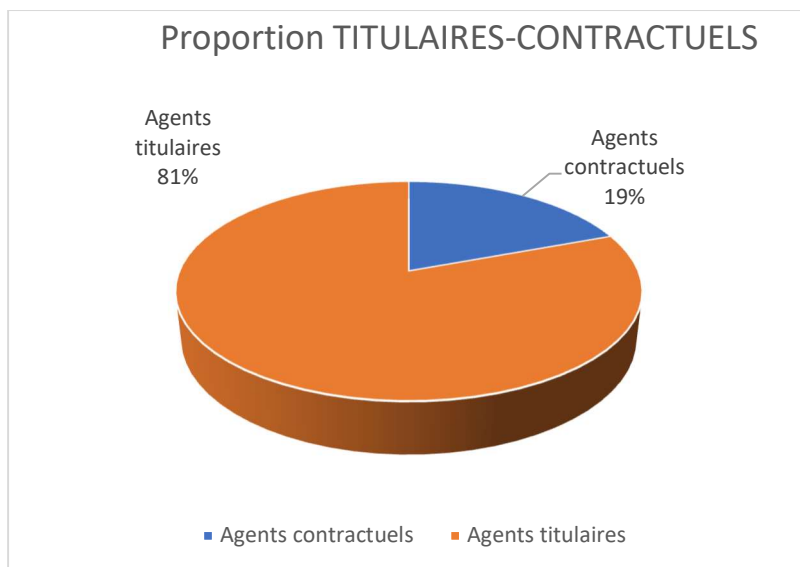
### **THÉÂTRE**

FOSSE Joël

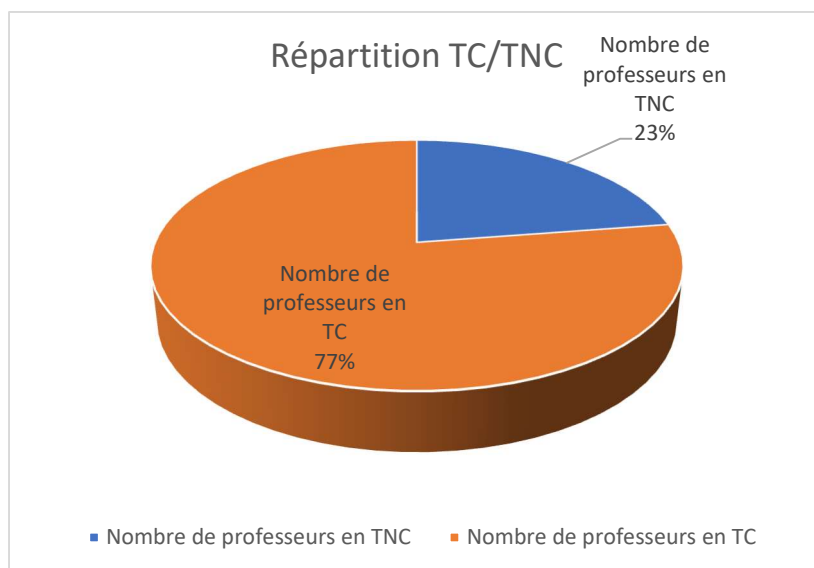
GOETHALS Vincent

La direction du conservatoire s'applique, avec l'appui du service des Ressources humaines, à favoriser les recrutements statutaires (agents titulaires) et à temps complet, tout en veillant à ce que la dotation horaire globale soit conforme aux besoins de l'établissement.

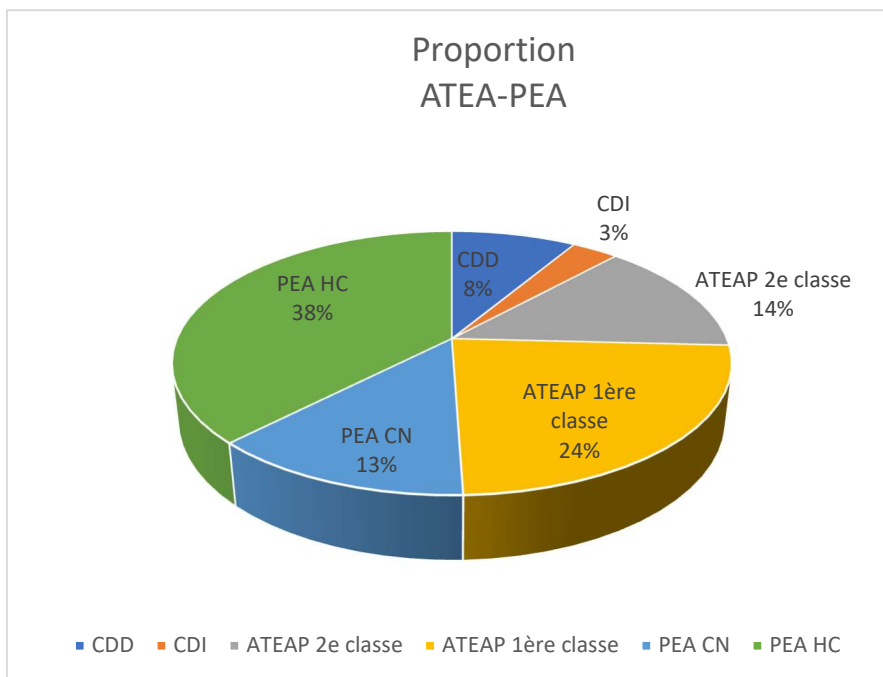
Parmi les 93 enseignants, il y a 75 agents titulaires et 18 agents contractuels. Le schéma ci-après illustre cette répartition :



La proportion d'enseignants à temps complet soit 72 agents et d'enseignants à temps non complet soit 21 agents est illustrée dans le schéma ci-après :



L'équipe pédagogique compte actuellement 35 professeurs d'enseignement artistique hors classe, 12 professeurs d'enseignement artistique de classe normale, 22 assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 1<sup>ère</sup> classe, 13 assistants territoriaux d'enseignement artistique principaux de 2<sup>e</sup> classe et 11 contractuels (8 CDD et 3 CDI). Le schéma ci-après illustre cette répartition :



## 6.2. RESSOURCES FINANCIERES

Le CRR dispose d'un budget annuel (investissement et fonctionnement) de 6 510 096,38 € (compte administratif 2022). La principale charge est la masse salariale (88,94 % du budget de fonctionnement).

Le budget propre de l'établissement – hors fluides et entretien du bâtiment – représente 11,05 % du budget total de fonctionnement.

Le fonctionnement de l'établissement, si l'on prend en compte les recettes propres de l'établissement, est financé à hauteur de 98,09 % par la collectivité.

La part des recettes provenant des droits de scolarité représente 4,60 % du budget de fonctionnement (300 000 €).

La subvention de fonctionnement du Conseil Départemental de la Moselle, constante depuis 2016, s'élève à 30 000 € et la part de l'Etat, après un retrait total de son financement en 2015, est actuellement de 93 727 €.

**Annexe 16** Compte administratif 2022

## 6.3. POLITIQUE TARIFAIRE

### • Tarification sociale

En 2017, la direction du conservatoire amorce le travail permettant l'instauration d'une tarification sociale en direction des usagers.

Trois objectifs sont poursuivis. Le premier vise à répondre aux attentes du Ministère concernant la mise en œuvre d'une tarification sociale et justifier ainsi le financement de l'Etat (note ministérielle du 10 mai 2016). Le second vise à renforcer l'accessibilité de l'établissement par le plus grand nombre avec des tarifs tenant compte des revenus et de la composition familiale. Enfin, le troisième et dernier principal objectif est de maintenir l'économie globale de l'établissement.

Les tarifs proposés jusqu'en 2017 se situaient sur une échelle basse en comparaison à ce qui était pratiqué dans les conservatoires équivalents (autres CRR). Un point de vigilance lors de la conception de cette

nouvelle grille était que les nouveaux tarifs basés sur le quotient familial n'engendrent pas une augmentation trop importante des tarifs pour une partie des familles.

Il était important d'éviter un mécontentement des familles et une baisse de la fréquentation liés à une augmentation trop importante quelle que soit la tranche de quotient. Une exonération a été instaurée pour les bénéficiaires du RSA.

Suite à l'application de la grille tarifaire votée le 16 avril 2018 et à sa mise en œuvre à la rentrée scolaire 2018, il a été constaté une augmentation du nombre d'élèves ainsi qu'une augmentation des recettes.

Recettes de l'établissement à partir de 2017-2018 et pour 3 années :

- Montant total des factures éditées pour 2017/2018 : 344 655 €
- Montant total des factures éditées pour 2018/2019 : 379 532,50 € (+ 10,10 %)
- Montant total des factures éditées pour 2019/2020 : 396 478,50 € (+ 4,50 %).

Nombre d'élèves à partir de 2017-2018 et pour 3 années :

- 2017-2018 : 1543
- 2018-2019 : 1556
- 2019-2020 : 1625

La mise en place de cette tarification sociale a également permis d'illustrer l'accessibilité sociale du Conservatoire.

Lors de l'instauration de la tarification sociale, en 2018-2019, il a été constaté que le nombre de foyers qui émargent dans les 3 premières tranches de la tarification (revenus mensuels inférieurs à 1500 € par mois) représentent 69 % des foyers concernés par la grille au quotient (foyers métropolitains). Pour les années scolaires suivantes ce pourcentage est le suivant :

- 2019-2020 : 68 %
- 2020-2021 : 66 %
- 2021-2022 : 66 %
- 2022-2023 : 64 %

Ce pourcentage témoigne d'une accessibilité financière pour les familles aux revenus modestes et de la diversité des publics accueillis en termes de catégories socioprofessionnelles.

- **Augmentation des tarifs pour les + de 26 ans**

Depuis l'instauration de la tarification sociale en 2017-2018, une seule modification a été opérée sur cette grille. Elle concerne l'augmentation des tarifs pour les élèves âgés de plus de 26 ans.

A la demande du Président de l'Eurométropole de Metz et à la suite du vote du Conseil métropolitain, une augmentation de 30 % a été appliquée aux élèves inscrits de plus de 26 ans à compter de l'année scolaire 2022-2023.

- Grille tarifaire détaillée de l'établissement pour l'année scolaire 2022-2023 :

NIVEAU	FRAIS DE DOSSIER	FRAIS ANNUELS DE SCOLARITÉ						HORS EUROMÉTROPOLE DE METZ
		EUROMÉTROPOLE DE METZ**						
		Tranche 1 0 à 500 €	Tranche 2 501 à 1000 €	Tranche 3 1001 à 1500 €	Tranche 4 1500 à 2500 €	Tranche 5 2501 € et +	Tranche 6***	
<b>TARIF 1</b> Parcours Premiers pas Jardin, éveil et initiation (musique et danse)*	70	130	135	140	145	150	150	370
<b>TARIF 2</b> Parcours diplômant, parcours accompagné ou parcours libre (1 cursus) Parcours diplômant cycles 1, 2, 3 en musique, danse et théâtre* - Initiation théâtre - Parcours libres	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						370
		135	150	165	180	195	195	370
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						481
<b>TARIF 3</b> Parcours pré-professionnel 3 <sup>e</sup> cycle spécialisé en musique, danse et théâtre*	70	180	195	210	220	230	230	370
<b>TARIF 4</b> Parcours pratique collective seule Orchestres, chœurs, culture musicale, ...*	70	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						150
		100						150
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						195
		130						195
<b>TARIF 5</b> 2 <sup>e</sup> parcours ou cursus Par élève et par discipline*	-	Élève de moins de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						200
		110						200
		Élève de plus de 26 ans au 01/10 de l'année scolaire en cours						260
		143						260
<b>TARIF 6 Exonération 1</b> CHAM, CHAD, Élèves inscrits en 1 <sup>re</sup> et terminale de la filière S2TMD, Bénéficiaires du RSA, Personnels de l'Eurométropole de Metz en formation continue pour 1 an*	70	Exonération						
<b>TARIF 7 Exonération 2</b> Étudiants inscrits en cours de théâtre au CRR du Grand Nancy, Étudiants en L1 et L2 de Musicologie*	-	Exonération						

\*Pour toutes précisions, se référer aux conditions particulières disponibles sur notre site internet.

\*\*En cas d'absence de justificatif de domicile, le tarif « hors Eurométropole de Metz » sera appliqué (voir conditions particulières).

\*\*\*En cas d'absence d'avis d'imposition, la tranche 6 sera appliquée (voir conditions particulières).

Réduction : -10 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 3 enfants,  
-20 % sur la facture globale pour une famille inscrivant 4 enfants ou plus (voir conditions particulières).

## Annexe 17 Délibération portant sur la grille tarifaire 2022

### 6.4. LA MEDIATHEQUE

La médiathèque du CRR est un pôle de ressources dont l'objectif est de répondre aux besoins d'information et de documentation des musiciens, des danseurs et des comédiens, et de tous les usagers qui le souhaitent.

Elle dispose d'un fonds documentaire autour des trois disciplines principales enseignées au sein de l'établissement : musique, danse et théâtre, ainsi que toutes les spécialités qui en découlent. Elle met à la disposition des enseignants, des élèves ou étudiants (du CRR et du Pôle Musique et Danse) et du public extérieur (sur rendez-vous) :

- 10 532 partitions ;
- 1948 CD ;
- 364 DVD ;
- 2296 livres ;
- 250 livres sur la pédagogie générale et musicale ;
- 1200 matériels d'orchestre à destination des orchestres de l'établissement et location si besoin ;

- 150 albums jeunesse ;
- Abonnements à des revues spécialisées : La Lettre du Musicien, La Lettre du Spectacle, Avant-Scène Opéra ;
- Projet d'accès à des ressources numériques.

Les enseignants de l'établissement peuvent emprunter 40 documents pour une durée de 6 mois afin de leur favoriser l'accès à ces ressources de manière non limitée dans le temps en lien avec leur programme pédagogique. Les élèves quant à eux ont un nombre limité à 20 documents pour un prêt de 2 mois, avec possibilité de prolongation et de réservation. Les autres usagers (familles, habitants métropolitains ou hors métropole) peuvent également emprunter des documents.

Le catalogue de la médiathèque comprend un fonds de « bibliothèque d'orchestre ». En effet, elle conserve de nombreux matériels d'orchestre qu'elle met à disposition des ensembles orchestraux de l'établissement ainsi qu'à d'autres structures musicales si besoin (le prêt entre bibliothèques étant assuré). La location de certains matériels d'orchestre est envisageable lorsque des œuvres non tombées dans le domaine public sont interprétées au sein des orchestres de l'établissement (2 par an pour l'année scolaire 2021-2022, de même pour l'année scolaire 2022-2023).

Le catalogue de la médiathèque est en ligne sur le site internet des bibliothèques-médiathèques de Metz via un réseau organisé qui regroupe une dizaine de sites messins. Le public a ainsi la possibilité d'être orienté facilement vers d'autres ressources documentaires, de manière libre et gratuite.

Elle met également à disposition des élèves ou étudiants et des professeurs deux postes informatiques. La responsable de la médiathèque assure également un rôle d'accompagnateur pour les outils métiers numériques utilisés et oriente au mieux les usagers de l'espace quant à leurs recherches documentaires. A ce titre elle accompagne également certains projets personnalisés.

## 6.5. COMMUNICATION

La communication est essentielle pour l'action et le rayonnement du conservatoire. La stratégie de communication et les outils qu'elle met en œuvre ont pour objectif :

- D'informer les élèves, les familles, les citoyens et les acteurs du territoire de nos missions et actions et de valoriser ces dernières ;
- De dialoguer et échanger avec les familles et les élèves ;
- D'assurer le rayonnement de la structure ;
- De toucher et conquérir de nouveaux publics.

La stratégie de communication du conservatoire s'articule autour de trois dimensions : le numérique, le print, la presse.

- **La communication numérique**

- ✓ Le site internet

En 2019, le conservatoire amorce une refonte complète du site internet. Repensé en profondeur que ce soit en termes de contenus qu'en termes de navigation, le nouveau site est mis en ligne le 30 août 2019. Il propose une navigation intuitive, fluide et animée aussi bien sur tablette, ordinateur que smartphone (site « responsive »). Ce site rend accessible en quelques clics aux usagers :

- toutes les informations générales : les disciplines enseignées, les équipes, les horaires, les tarifs, les partenaires ;
- l'agenda et les actualités du conservatoire ;
- l'ensemble des démarches de scolarité : les inscriptions, l'accès à la plateforme DuoNET, l'inscription en ligne ;
- des contenus plus éditoriaux pour valoriser la vie de l'établissement et son rayonnement : retours en images sur des événements, mise en valeur des parcours d'anciens élèves.

Quelques chiffres de la fréquentation du site internet pendant l'année scolaire 2021-2022 :

- 5291 utilisateurs
- 500 connexions/mois
- 78% nouveaux utilisateurs.

✓ Les réseaux sociaux du conservatoire

Le conservatoire dispose d'une page Facebook, d'un compte Instagram et d'une chaîne You Tube.

- La page Facebook a été mise en place en 2015. Elle compte 4051 abonnés en janvier 2023. Elle est suivie par 64 % de femmes et 35 % d'hommes. Elle est suivie principalement par des internautes âgés entre 35 et 44 ans (25,3 %) suivie de la tranche 45-54 ans (21,6 %). Cette page se classe parmi les premières pages des CRR de France en termes de statistiques d'abonnés et d'interaction avec la page.
- Le compte Instagram a été lancé en 2019. Il compte 3005 abonnés en janvier 2023. Il est suivi par 58 % de femmes et 41 % d'hommes. Il est suivi principalement par des internautes âgés entre 25 et 34 ans (25,9 %) et entre 35 et 44 ans (25,2 %).

Des posts sont mis en ligne 2 fois par semaine et des storys sont publiées tous les 2 jours, voire de manière quotidienne selon les actualités à mettre en valeur.

Des visuels ou vidéos accompagnent les storys et/ou publications. Les rubriquages et thés choisis sont différents de la page Facebook. Ils se recentrent davantage sur les moments insolites du CRR, les instants de vie et des photos davantage esthétiques. Les storys sont agrémentées de nombreux hashtags et émojis afin de coller à l'image du réseau plus « fun et jeune ».

La communauté numérique est très fidèle et dynamique sur ce compte : en effet, le compte @conservatoireeurometropolemetz est notifié plusieurs fois par semaine. Ce qui permet au Community Manager de republier des photos et de proposer davantage de contenus émanant des internautes eux-mêmes. Les storys et publications sont également repartagées.

Le support vidéo est beaucoup utilisé sur ce réseau (via des Réels) et permet d'accroître le taux de couverture des informations communiquées.

Même fonctionnalité que la page Facebook pour la messagerie privée liée à ce réseau social qui permet à des usagers d'avoir des réponses à leur questions de manière très rapide, c'est-à-dire dans les 24 heures.

- La chaîne You Tube a été lancée en 2015 puis repensée en 2020. Elle compte 746 abonnés. Elle a enregistré pour le mois de janvier 2023 : 6104 vues de vidéos. Elle est consultée majoritairement par des femmes (14,4 %) âgées de 35 à 44 ans (53,7 %). Elle contient une centaine de vidéos rubriquées sous forme de playlists afin que l'internaute ne soit pas noyé sous des contenus sans rapport les uns avec les autres.

La chaîne You Tube est principalement un lieu de stockage et d'hébergement des vidéos réalisées par le CRR (enregistrement de concerts) et /ou par des médias extérieurs. Ces vidéos sont partagées de manière systématique sur les réseaux sociaux existants et sur le site internet du CRR.

Ces vidéos ont de très bonnes statistiques de visionnage, en atteste les nombreux commentaires en dessous de ces dernières (une quinzaine par vidéos).

✓ Le logiciel métier DuoNET

Le conservatoire communique à l'interne et à l'externe avec le logiciel métier DuoNET. Toutes les principales actualités sont relayées et diffusées sur le mur d'actualité DuoNET ainsi que l'ensemble de l'agenda culturel de l'établissement, accessible depuis la plateforme des familles.

- **La communication print**

Pour compléter la communication digitale du conservatoire, des documents de saison et de scolarité sont conçus et imprimés chaque année :

- Affiches, programmes, cartons d'invitation liés à la programmation artistique qui compte près de 250 manifestations annuelles ;
- Guide des enseignements ;
- Carnet de correspondance ;
- Cartes d'élèves ;
- Affiches et dépliants relatifs aux Horaires Adaptés ;
- Affiches et Kakémono de façade pour la campagne des Inscriptions/Réinscriptions.

- **La presse**

Un calendrier prévisionnel de rédaction de communiqués de presse est établi en début d'année scolaire. Il prévoit de 2 à 3 communiqués de presse par mois selon les actualités ou les projets à valoriser. Ces documents sont transmis au Pôle Communication de l'Eurométropole de Metz qui se charge de les diffuser au réseau presse / média de la collectivité.

## 6.6. LOCAUX

Le CRR MM dispose de locaux adaptés et dédiés à la pratique musicale, de la danse et du théâtre. Il est composé de deux ailes et comprend trois étages, plus un sous-sol. C'est un bâtiment de 7499 m<sup>2</sup>.

Cette surface comprend :

- 72 salles de cours ;
- 3 salles de diffusion, qui peuvent également être utilisées pour les cours et les répétitions : salle Poulenc, salle Maujean, Auditorium (270 places) ;
- 13 bureaux.

Il est à noter que dans les cinq dernières années d'importants travaux de rénovation ont été réalisés. Ils concernent :

- les trois salles de diffusion (Auditorium, salle Poulenc, salle Maujean) ;
- la salle de théâtre (salle Koltès) ;
- l'espace d'accueil du CRR.

Dans l'année à venir, l'ensemble du système d'éclairage et de son de l'auditorium sera remplacé ainsi que les fauteuils du public.

Les salles de cours sont mises à disposition des élèves ou étudiants en dehors des cours pour le travail personnel, le travail en groupe et le travail partenarial.

**Annexe 18** Plan du bâtiment

**Annexe 19** Détail des surfaces

## 6.7. LES EQUIPEMENTS

L'inventaire complet des équipements est recensé comme suit :

- Equipements mutualisés
- Connectique et réseau internet
- Equipements publics empêchés
- Equipements et instruments des disciplines instrumentales classiques (dont musique ancienne)
- Equipements et instruments des disciplines instrumentales jazz
- Equipements et instruments des disciplines culture et formation musicale.

**Annexe 20** Inventaire détaillé des équipements



## Focus sur le numérique

Depuis plusieurs années et ce, avant même la crise pandémique, une démarche a été mise en œuvre pour favoriser l'accès au numérique.

Les usagers de l'établissement se voient proposer différents accès pour disposer d'une connexion internet au sein de l'établissement. A noter que ce n'est pas le cas pour les élèves de moins de 16 ans, car ils ne disposent pas de la majorité numérique, définie à cet âge par la loi.

Les équipements numériques et démarches mis en œuvre :

- 5 bornes wifi sont disposées à des endroits stratégiques dans l'établissement pour couvrir le hall, les salles de formation musicale, les salles du département danse, les salles de jazz, les salles de diffusion et la médiathèque ;
- 30 salles de cours sont connectées via des prises filaires (RJ 45) ;
- les professeurs disposent d'une prime annuelle de 176 € brut, afin de s'équiper informatiquement. Cette prime a été proposée par la direction sur le modèle de ce qui est mis en place pour les professeurs de l'Éducation nationale. La collectivité ne mettant pas à disposition du matériel informatique spécifique par enseignant et du fait de la disparité des usages et équipements choisis par ces derniers, la prime a permis de répondre à ces deux états de fait. Le CRR a été un des 1<sup>ers</sup> conservatoires, sinon le 1<sup>er</sup>, à mettre en œuvre cette prime sur le territoire national pour les enseignants artistiques ;
- Les professeurs disposent de 7 ordinateurs fixes reliés au réseau informatique de l'Eurométropole de Metz, répartis dans 7 salles ou espaces, afin de pouvoir effectuer leur travail administratif sur site.

## **7. RESEAUX ET PARTENARIATS PEDAGOGIQUES SPECIFIQUES**

Outre les très nombreux partenariats dont il a été fait mention au 3<sup>e</sup> paragraphe et dont une large part relève plus particulièrement des domaines de l'action culturelle et de l'animation du territoire, l'établissement consolide et développe divers partenariats pédagogiques spécifiques qui constituent de véritables atouts pour le CRR avec :

- Le Pôle Musique et Danse de l'École Supérieure d'Art de Lorraine ;
- L'Université de Lorraine ;
- L'Institut Européen de chant choral (INECC) ;
- Le Réseau des Établissements d'Enseignement Artistique de Metz Métropole ;
- Le CRR du Grand Nancy dans le cadre du CEPES dans la spécialité Théâtre qui a fait l'objet d'un agrément délivré en octobre 2021.

### **7.1. PARTENARIAT AVEC LE POLE MUSIQUE ET DANSE DE L'ÉCOLE SUPERIEURE D'ART DE LORRAINE**

Depuis 2014, le Pôle Musique et Danse (PMD) de l'École Supérieure d'Art de Lorraine (anciennement CEFEDEM de Lorraine) est accueilli au sein des locaux du CRR MM. Le PMD est habilité à dispenser la formation conduisant aux diplômes d'État de professeur de musique et de professeur de danse. Les deux établissements déploient de fortes collaborations pédagogiques encadrées et soutenues dans une convention. En voici les principales illustrations :

- Implication des enseignants et de l'équipe de direction du CRR dans la formation des étudiants du PMD (interventions, accueil des tutorats pédagogiques) ;
- Participation des élèves du CRR aux épreuves et séances de travail organisées par le PMD ;
- Accueil des étudiants du PMD dans les cours du CRR, selon les demandes et les projets ;

- Organisation commune d'événements ;
- Mise à disposition des espaces du CRR MM : 300 m<sup>2</sup> continuellement mis à disposition, l'ensemble des autres salles du bâtiment sur demande ;
- Prêt de mobilier et de matériel pédagogique.

La médiathèque du conservatoire conserve également les ouvrages acquis par le Pôle Musique et Danse qu'elle met à disposition de l'ensemble des usagers de cet espace. Ces documents sont traités, catalogués et équipés par le responsable de la médiathèque du CRR.

**Annexe 21** Convention entre le CRR et l'ESAL

## 7.2. PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE LORRAINE

Le CRR et l'Université de Lorraine sont associés dans le cadre d'un partenariat unique qui permet aux étudiants inscrits en musicologie (UFR Arts, Lettres et Langues) de suivre un enseignement complémentaire au sein du conservatoire. Les étudiants de première année (L1) bénéficient d'un cours de piano complémentaire leur permettant de travailler les bases de l'harmonie au clavier, et d'un cours individuel d'instrument qui se prolonge en deuxième année (L2). De façon régulière, des étudiants intègrent le CRR en tant qu'élève de droit commun pour y achever un cursus conduisant au Diplôme d'études musicales (DEM). En 2022-2023, 70 étudiants de L1 et L2 étaient comptabilisés au titre de ce partenariat spécifique.

**Annexe 22** Convention CRR-Université de Lorraine 2020-2022

## 7.3. PARTENARIAT INECC

L'Institut Européen de chant choral (INECC Mission Voix Lorraine) est un partenaire privilégié du conservatoire avec lequel il s'engage de façon très soutenue dans les actions conduites par la Charte départementale de développement des pratiques vocales. Cette charte poursuit deux objectifs principaux :

- Permettre de tendre vers une généralisation de la pratique vocale et chorale de l'enfant dès le premier degré de l'école au lycée ;
- Mettre en place des partenariats, à l'échelle du département, pour coordonner et développer de nombreux projets autour de la voix.

L'enregistrement de 8 albums « Chanterelles » constitue l'un des projets phare de ce partenariat auquel s'ajoutent divers projets de formation des enseignants.

**Annexe 23** Extrait du magazine Paradis

## 7.4. RESEAU DES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

Depuis 2018, le CRR MM a impulsé et déployé sur le principe d'un fonctionnement transversal, un réseau avec les autres établissements d'enseignements artistiques métropolitains. Ces 7 établissements sont l'EMARI (école de musique de Metz-Sablon), le Conservatoire municipal de Marly, l'Union de Woippy, l'école de musique d'Ars-sur-Moselle, l'école de musique de Lorry-les-Metz, l'école de danse Le Ban des Arts (Le Ban-St-Martin) et le CRR.

Le fonctionnement de ce réseau s'appuie sur une convention et une charte.

Il favorise ainsi les partenariats pédagogiques et artistiques :

- Ce réseau permet de renforcer la circulation des élèves ou étudiants entre écoles. L'admission au CRR MM est facilitée pour les élèves ou étudiants qui souhaitent y poursuivre leurs études musicales ou chorégraphiques.
- Il est également possible pour les élèves qui en font la demande et sous réserve de validation par les équipes pédagogiques respectives des établissements concernés, de voir pris en compte dans

le cursus diplômant du conservatoire, le suivi d'une pratique collective dans l'une ou l'autre des écoles membres du réseau.

#### **Annexe 24** Charte du réseau métropolitain

### **7.5. RESEAU DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE**

Le Département de la Moselle accompagne les écoles de musique, de danse et les conservatoires pour favoriser l'épanouissement culturel des Mosellans au travers, notamment du Schéma départemental des enseignements artistiques dont il assure le pilotage et qui traduit sa volonté de soutenir les enseignements artistiques spécialisés sur le plan de l'aménagement territorial, de l'équité sociale et de la qualité de l'offre d'enseignement.

Outre une aide au fonctionnement versée annuellement au CRR, le département anime le réseau des responsables d'établissements d'enseignement artistique et est à l'initiative de divers projets artistiques et culturels qui visent à fédérer les établissements autour d'actions communes (concerts, master classes, bourse de l'emploi artistique, etc.).

Le CRR contribue à la dynamique de ce réseau en participant à certains de ces projets et à l'ensemble des réunions programmées.

#### **Annexe 25** Axes de développement extrait du SDDEA de la Moselle

### **7.6. RESEAU TRANSFRONTALIER**

Au carrefour des pays fondateurs de l'Union européenne - Allemagne, Luxembourg et Belgique -, la Moselle participe activement à la vie de la région frontalière.

Pour le CRR, cette coopération transfrontalière s'exprime de différentes manières :

- Accueil d'élèves et étudiants venant suivre un parcours d'étude ;
- Projets pédagogiques partagés (Musikschule de Sarrebruck, Conservatoire du Luxembourg, Conservatoire d'Esch-sur-Alzette) ;
- Projets pédagogiques pluridisciplinaires (musique et théâtre) avec le lycée Cormontaigne de Metz et différents pays étrangers dans le cadre d'Erasmus+.

## **8. ÉTAT DES LIEUX ET ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SYNTHETIQUES**

L'analyse tant quantitative que qualitative des données présentées ci-dessus, tout comme leur mise en perspective avec les grandes orientations de la collectivité et les textes cadres de l'État témoignent du bon respect par le conservatoire Gabriel Pierné des missions et fonctions principales qui sont les siennes, au regard notamment de son statut de CRR et de son aire de rayonnement.

Inscrit dans une dynamique territoriale, l'établissement dispose des moyens nécessaires pour répondre aux attentes de ses usagers et de ses partenaires grâce :

- À la compétence et la diversité des équipes qui le composent ;
- À son organisation administrative visant à rendre des services concrets aux usagers au plus près de leurs attentes (inscriptions en ligne, choix d'horaires, plages d'ouverture de l'établissement, accueil, prêt d'instrument, etc.) ;
- À une organisation pédagogique volontariste qui prend en compte les évolutions de la demande sociale, tout en défendant un modèle basé sur l'engagement des élèves et l'exigence pour tous ;
- À son engagement dans les partenariats conduits avec l'ensemble de ses partenaires de l'Éducation nationale ;
- Au rôle actif qu'il joue dans le cadre du réseau métropolitain des écoles de musique et de danse ;
- À son engagement auprès des acteurs œuvrant dans le domaine du spectacle vivant.

L'analyse plus fine qui suit, réalisée par items (parcours d'enseignement, effectifs, action culturelle, évolution des publics, bâtiment) met cependant en évidence quelques points de vigilance et présente des perspectives de développement et d'évolutions souhaitables dont il sera fait état dans la neuvième et dernière partie de ce document.

### 8.1. LES PARCOURS D'ENSEIGNEMENT

Les huit parcours proposés témoignent de la prise en compte d'une différenciation et adaptation devenues indispensables aujourd'hui, compte tenu des évolutions de la demande sociale.

Ils permettent de diversifier les objectifs poursuivis : former des élèves dans la durée pour porter certains d'entre eux jusqu'à l'excellence, la spécialisation et à la préprofessionnalisation et former également le plus grand nombre à une pratique de la musique, de la danse et du théâtre, en fonction des capacités et projets propres à chacun d'eux.

### 8.2. LES EFFECTIFS

Les effectifs sont stables au regard du nombre global d'élèves au sein de l'établissement sur les 7 dernières années. Face au constat d'une légère diminution des effectifs dans les disciplines instrumentales en 1<sup>er</sup> cycle, diverses mesures ont été prises pour remédier à cette situation :

- Développement du Parcours premiers pas (+8%)<sup>6</sup> ;
- Suivi renforcé pour les découvertes instrumentales, diversification de l'offre aux familles ;
- Transmission des listes d'affectation aux professeurs pour les associer le plus en amont possible, réorienter les familles, donner une réponse avant les vacances d'été pour que les familles puissent se projeter dans leur rentrée et conforter leur inscription dans l'établissement ;
- Permettre et favoriser les inscriptions tout au long de l'année, en accord avec les professeurs ;
- Mobilisation de toutes les disciplines instrumentales lors des portes ouvertes ;
- Mobilisation de l'équipe pédagogique en partenariat avec l'Education nationale pour la rentrée en musique ;
- Communication et valorisation ciblées des classes concernées par un sous-effectif.

Les effectifs dans les disciplines instrumentales en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé subissent également une légère baisse (-7,5%). Outre le souhait de développer plus encore les pratiques collectives, leviers importants de motivation pour ces élèves, un dossier de demande d'agrément pour la mise en place de classes préparatoires pour la spécialité Musique a été déposé en décembre 2022, en complément de celui déjà obtenu en 2021 pour la spécialité Théâtre. Ces classes préparatoires viendront faire le lien entre l'enseignement initial et l'enseignement supérieur qui est représenté au sein du CRR par le Pôle musique et danse (voir paragraphe 7.1).

La diminution est un peu plus prononcée dans les disciplines instrumentales en 2<sup>e</sup> cycle (-10,8%). Il semble que la pandémie a été plus impactante pour les tranches d'âges correspondant à la fin du primaire et du collège. Cela étant, la fidélisation des élèves au-delà de la fin du premier cycle reste un enjeu très important pour l'ensemble des établissements d'enseignement artistique. Là encore, l'attention portée par le CRR au développement et au bon suivi des pratiques collectives dès le premier cycle constitue un levier de motivation sur lequel prendre appui.

Le 3<sup>e</sup> cycle amateur montre une hausse des effectifs dans les disciplines instrumentales.

Le partenariat fructueux avec l'Université (Musicologie) se traduit par l'accueil de 80 étudiants (L1 et L2) dans les différents cours d'instruments et de Culture du CRR (+13,8%).

---

<sup>6</sup> Les pourcentages sont le reflet de la hausse ou de la baisse constatée en septembre 2023, en comparaison avec la moyenne d'effectif constaté sur les 4 dernières années scolaires.

La hausse régulière de l'effectif global du Parcours accompagné témoigne de la pertinence de cette offre mise en place depuis plusieurs années (+30,6 %).

La stabilité des effectifs dans le cursus « post-DEM » (20 élèves en moyenne) conforte la demande de mise en place des classes préparatoires qui accueilleront également la majorité des élèves actuellement inscrits en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé.

Les effectifs en danse sont à la hausse (+6,4 %) du fait, notamment, d'une bonne dynamique en initiation, mais également en cycle 1, avec la mise en place d'un tronc commun qui est proposé pour les trois disciplines (classique, contemporain et jazz) durant les deux premières années de ce cycle.

Les classes de théâtre bénéficient d'un excellent recrutement dès le cycle 1 et d'une bonne fidélisation des élèves tout au long du cursus (+18% sur l'ensemble du département). La présence d'une classe préparatoire commune aux deux conservatoires à rayonnement régional de l'Eurométropole de Metz et du Grand Nancy constitue un facteur d'attractivité pour l'ensemble du cursus théâtre.

Pour les horaires adaptés (AHOR, CHAM/CHAD et S2TMD), on constate :

- Une stabilité, voire une légère hausse, des effectifs pour le dispositif AHOR, que ce soit en primaire ou au collège.
- Une légère baisse des effectifs pour le dispositif CHAM primaire (-6,7%). En réaction, il a été opéré un renforcement des liens avec les familles et la mise en place d'une communication importante au niveau de l'établissement et de l'académie. Deux réunions spécifiquement dédiées aux parents d'élèves de l'école Debussy et de l'école maternelle Chanteclair ont été organisées en janvier 2023 ; elles seront reconduites chaque année scolaire. En CHAD primaire, l'effectif est revenu à un effectif normal après une précédente rentrée préoccupante. Des actions ciblées sur la danse (séances d'éveil corporel à l'adresse des élèves de CE1) ont été mises en place en 2022/23 à l'école Debussy et Saint-Eucaire afin de les encourager à intégrer le conservatoire dans le dispositif CHAD.
- La baisse d'effectifs en CHAM collège (-14,1%) est, pour partie, la conséquence de l'instauration par l'Inspection d'académie, en 2019, d'un numerus clausus de 30 élèves maximum pour la classe de 6<sup>e</sup>. Auparavant, les quelques abandons en cours de collège étaient compensés par un effectif plus important dès la sixième. Le renforcement du cursus CHAM/CHAD en primaire devrait permettre d'affecter les 30 élèves requis pour la sixième et une communication ciblée devra permettre d'affecter de nouveaux élèves entrant en cours de scolarité (5e, 4e et 3e). Les effectifs sont stables pour les CHAD collège.
- Au lycée Fabert, les effectifs sont en forte hausse en théâtre, du fait de la création, en septembre 2019, de la première filière S2TMD de France intégrant le théâtre, au côté de la danse et de la musique. De ce fait, un rééquilibrage s'est opéré dès la classe de seconde, entraînant une légère baisse d'élèves musiciens. Cela étant, et comme pour le reste du territoire national, on compte un nombre d'élèves réduit pour cette filière technologique : 35 élèves en classe de seconde option Culture et Pratique de la danse, de la musique et du théâtre, 13 en classe de première S2TMD et 18 en classe de terminale S2TMD.

### **8.3. L'ACTION CULTURELLE**

La lecture des bilans d'activités (voir paragraphe 5) illustre la richesse des collaborations et échanges entre le CRR et ses partenaires et acteurs de la diffusion à l'échelle du territoire. Avec près de 250 manifestations et événements par an, l'établissement doit veiller à maintenir l'équilibre existant entre, d'une part, cette activité foisonnante qui constitue un des facteurs d'attractivité et de motivation pour ses élèves et qui répond également aux attentes des élus métropolitains qui considèrent le conservatoire comme un établissement culturel à part entière et, d'autre part ses missions relatives à l'enseignement spécialisé et à l'éducation artistique et culturelle dont elles résultent.

## 8.4. LE BATIMENT

Comme évoqué dans le paragraphe 6.6, le conservatoire dispose de locaux adaptés pour une surface totale de 7500 m<sup>2</sup>. S'agissant d'un bâtiment ancien à caractère historique, il bénéficie d'une attention particulière de la collectivité via le Pôle bâtiment, un service dédié de la collectivité qui gère également le musée de la Cour d'Or et l'Opéra-Théâtre.

Au cours de ces dernières années des travaux majeurs ont été entrepris, qu'ils soient patrimoniaux (rénovation du cloître), sécuritaire (préservation de la voie pompier rue du Paradis via une borne électrique), utilitaires ou ergonomiques (accueil, rénovation de salles, amélioration de l'éclairage intérieur, etc.).

Néanmoins, le bâtiment comporte quelques contraintes structurelles qui impactent l'activité :

- 3 studios de danse là où 4 auraient permis de proposer des emplois du temps et conditions plus adaptés à la pratique, à l'enseignement ou au développement de l'offre pédagogique ;
- Un nombre de grandes salles limité ce qui contraint la pratique collective, la pédagogie de groupe, les créneaux pour les auditions de classe ;
- Une accessibilité de l'établissement contrainte pour l'accès automobile même si l'objectif actuel, et de plus en plus pour les prochaines années, sera de favoriser les modes de circulations alternatifs.
- D'autres aménagements devraient être réalisés à court terme (1 à 2 ans) :
  - Disposer d'une salle réellement adaptée à l'enseignement pour les élèves handicapés (en cours) ;
  - Remplacer les fauteuils de l'auditorium et rénover l'espace (en cours) ;
  - Rénover les sanitaires de l'ensemble de l'aile Paradis et les sanitaires du 2<sup>e</sup> étage de l'aile Tombois (en cours) ;
  - Un parc vélo sécurisé pour les agents venant en deux roues (en cours).

## 8.5. EVOLUTION DES PUBLICS

Le conservatoire est un lieu de vie pour les usagers et fait partie des établissements culturels majeurs de la métropole. En toute logique, les évolutions sociétales constatées à l'échelle du territoire se retrouvent également au niveau du conservatoire, et cela d'autant plus que le public accueilli s'est fortement diversifié au cours des trente dernières années.

Les principales évolutions constatées et devant être prises en compte de façon prospective dans le cadre de ce projet d'établissement tiennent principalement à :

- L'augmentation du nombre de familles recomposées qui concerne aujourd'hui 1 famille sur 3 au niveau national et dont la tendance se rapproche du ratio de 1 famille sur 2. Cette situation impacte très directement l'organisation et le rythme de vie familial. On observe également des différences d'approche parfois importantes entre les deux parents dans l'accompagnement de l'éducation artistique de leur(s) enfant(s), notamment en matière d'investissement et de suivi.
- L'évolution du rapport à l'effort, à l'engagement et à l'assiduité, dont les causes paraissent multifactorielles : rythme de vie des familles (voir supra), suivi par un même enfant de nombreuses activités extrascolaires (musique, sport, langues, etc.), impact des écrans, contraintes liées aux déplacements géographiques, etc., alors que l'enseignement artistique s'inscrit dans un temps long et implique que des efforts soient menés au quotidien, de façon régulière et répétée.
- La diversification des publics qui est la conséquence d'une politique tarifaire volontariste, d'une évolution de l'offre pédagogique et d'un important travail de communication. La part très importante des familles bénéficiant des premières tranches du quotient familial en est une illustration manifeste.

L'ensemble de ces facteurs n'est pas sans impacter l'exercice des fonctions des enseignants spécialisés qui ont parfois le sentiment que ce qui est aujourd'hui attendu d'eux va au-delà de leur conception du métier.

Pour autant, l'évolution de leurs pratiques pédagogiques est réelle et elle permet la prise en compte des attentes des publics accueillis par l'établissement qui se diversifient.

Comme évoqué dans le paragraphe 2.5, les enseignants bénéficient de temps de formation interne durant les séminaires de fin d'année et la collectivité prend en charge les formations extérieures qui sont en lien avec le domaine pédagogique.

## 9. ORIENTATIONS ET OBJECTIFS A VENIR

### 9.1. DIVERSIFICATION DES PUBLICS ET ACCESSIBILITE

- Une attention particulière doit être portée aux plus jeunes enfants souhaitant débiter une pratique artistique au sein de l'établissement. Tel est le sens du travail entrepris en 2023 pour formaliser et développer un dispositif intégré dénommé « *Entrée en arts* ». En collaboration étroite avec le service M'Lab<sup>7</sup>, un premier état des lieux portant sur les conditions d'accueil du public est en cours de réalisation. Accessibilité physique adaptée à de très jeunes enfants, procédures d'inscription spécifiques, organisation pédagogique et pluridisciplinaire adaptée, etc. constituent des points d'attention ayant fait l'objet d'une enquête qualitative et quantitative menée par le biais de questionnaire, d'entretiens avec le public et de réflexions conduites par un groupe de travail réunissant, d'une part, les parents d'élèves et, d'autre part, les agents du conservatoire et le service bâtiment de la métropole.
- Le lien avec les familles fait également l'objet d'une attention particulière et approfondie lors du démarrage de chacun des parcours proposés. Ainsi et tout au long du parcours *Premiers pas* ou lors des admissions en horaires adaptés, des réunions d'information sont systématiquement proposées aux familles (ex : réunion d'information parcours *Premiers pas*, réunion d'information pour les admissions dans chacune des filières en horaires adaptés, réunions d'information de rentrée) ainsi que des démarches de médiation (classes ouvertes danse, ateliers « 1 parent/1 enfant » en parcours *premiers pas*, cours ouverts, etc.).
- L'accueil d'une cohorte d'enfants issue du dispositif Démon en janvier 2020 a été l'occasion pour une partie de l'équipe pédagogique de s'investir de façon très importante dans l'élaboration d'un parcours spécifique dit « *Passerelle* ». 28 enfants ont intégré ce dispositif qui a permis pour bon nombre d'entre eux de poursuivre leur pratique au sein du conservatoire.
- L'octroi, en 2023, du label *100% EAC* pour la ville de Metz fait suite à l'extension du contrat territorial d'éducation artistique et culturel (CTEAC) à l'Eurométropole qui en est désormais la cosignataire, aux côtés de la Ville, du Rectorat de la région académique Grand Est et de l'État. Les diverses actions conduites en direction du milieu scolaire (voir paragraphe 3.3.2) seront prises en compte dans ce cadre et seront sujettes à développement, ce qui permettra d'élargir encore le public du conservatoire.

### 9.2. DYNAMISATION DES EFFECTIFS

Du fait notamment du développement d'une offre artistique de qualité au sein des nombreuses écoles de musique et de danse présentes dans le département de la Moselle et au-delà, on constate un fléchissement du recrutement « exogène » du conservatoire, lequel permettait notamment d'alimenter les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycle. Cette situation relativement nouvelle nécessite de renforcer l'attractivité du conservatoire sur le périmètre de l'Eurométropole et de mieux fidéliser les élèves qui sont inscrits en 1<sup>er</sup> cycle. L'augmentation constatée du nombre d'élèves inscrits en parcours *Premiers Pas* contribue pour partie à cette dynamisation.

---

<sup>7</sup> Laboratoire d'innovation, un service qui est interne à la collectivité

La conduite de projets partenariaux avec les établissements d'enseignement artistique de la Moselle, notamment avec des élèves de 2<sup>e</sup> cycle, favorise leur accès au conservatoire en 3<sup>e</sup> cycle, et cela sans crainte de mettre les établissements en situation de concurrence, puisqu'une large partie d'entre eux ne proposent pas cette possibilité de poursuite à leurs élèves.

Il importe également de fidéliser les élèves du conservatoire inscrits en 3<sup>e</sup> cycle amateur en valorisant le parcours qui, de fait, est celui qui est suivi par la très grande majorité des élèves d'un conservatoire. Cette valorisation a conduit une partie des enseignants à redéfinir les modalités d'obtention du certificat d'études musicales (CEM) en privilégiant à l'examen final devant jury, une prestation publique qui vise à mettre en valeur les élèves concernés.

La demande d'agrément pour la mise en place de classes préparatoires en musique vise à renforcer l'attractivité du conservatoire à l'échelle d'une aire de rayonnement beaucoup plus large, y compris transfrontalière.

Enfin, il sera proposé de mettre en place un groupe de travail spécifique à la rentrée 2023-2024 pour se saisir de cette thématique et formuler des propositions adaptées.

### 9.3. DISCIPLINES ENSEIGNEES

Le conservatoire propose jusqu'au 3<sup>e</sup> cycle spécialisé un grand nombre de disciplines correspondant à la nomenclature retenue dans les référentiels du certificat d'aptitude et du diplôme d'État.

Elles sont regroupées, pour la musique, par domaines : classique à contemporain, jazz et musiques improvisées et musique ancienne pour un total de plus de 30 disciplines instrumentales et vocales. S'y ajoutent la formation musicale, l'accompagnement, la direction d'ensemble (instrumentaux et vocaux), la culture musicale, l'écriture et la création musicale contemporaine (composition).

La danse est représentée au travers des trois disciplines réglementaires (classique, contemporain, jazz), ainsi que l'art dramatique.

Une discipline spécifique, le chant grégorien, a toujours été présente au sein de l'établissement. Elle est liée à l'histoire de la ville, le chant messin (*Cantilena metensis*) étant né à une douzaine de km de Metz, dans le village de Gorze au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, sous l'impulsion de CHRODEGANG qui était évêque de Metz. La pratique de cette discipline a été suspendue provisoirement, la professeure qui avait la charge de cette discipline ayant fait valoir ses droits à la retraite. Une réflexion est en cours pour concrétiser la reprise rapide de cet enseignement au sein de l'établissement, sous une forme renouvelée.

L'équipe pédagogique souhaite accorder, dans un souci de diversification des esthétiques, une place plus conséquente à l'improvisation, à l'interdisciplinarité, à la musique contemporaine et aux musiques actuelles. A cet effet, plusieurs pistes sont poursuivies et pourront être développées :

- Cours d'improvisation en filière classes à horaires aménagés et en parcours diplômant (déjà effectif en 2022-2023 ; à pérenniser et à développer) ;
- Ateliers ciné-concert pour élèves de 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles ainsi que pour les élèves de 3<sup>e</sup> cycle (déjà effectif en 2022-2023 ; à pérenniser et à développer) ;
- Ateliers de percussion avec intervenant extérieur proposés au mois de janvier depuis 2021-2022 pour l'ensemble des élèves en parcours diplômant (déjà effectif en 2022-2023) ;
- Développement de la place accordée aux pédagogies actives (Dalcroze, O'passo, etc.) dans les enseignements, en particulier dans les cours collectifs de l'établissement (formation musicale, chant choral, danse).

Les pratiques collectives constituent un pilier majeur de la pratique instrumentale des élèves du conservatoire. De nombreux ensembles existent déjà et un 4<sup>e</sup> orchestre à vent a été mis en place à la rentrée 2022-2023.



Jusqu'à présent, l'orchestre symphonique de 3<sup>e</sup> cycle fonctionnait en deux sessions distinctes, l'une couvrant le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire (jusqu'au mois de janvier) et l'autre allant de fin janvier à début mai. Il convient aujourd'hui de réinterroger ce mode de fonctionnement, notamment pour la 2<sup>e</sup> session. Celle-ci pourrait être organisée sous une forme plus condensée (week-end, stages, etc.).

Le conservatoire souhaite bénéficier plus encore de la présence de l'Orchestre national Metz-Grand Est<sup>8</sup> avec le renforcement des liens déjà existants, conséquence directe de la demande d'agrément déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2022 par le Conservatoire pour la mise en place de classes préparatoires pour la spécialité musique. Parrainages d'élèves du CRR par des musiciens de l'ONM, ateliers pédagogiques, travail au pupitre constituent les actions devant être mises en place à compter de 2023. Il est envisagé également de permettre l'intégration d'élèves du CRR au sein de l'orchestre pour une production complète, sous réserve d'un niveau instrumental suffisant et de l'accord du directeur musical de l'orchestre.

La mise en œuvre depuis 2021-2022 d'un tronc commun en danse, pour les élèves de 1C1 et 1C2 vise à consolider la dynamique de recrutement et de fidélisation des élèves sur l'ensemble du premier cycle. Il permet, dans un premier temps, le suivi simultané des trois disciplines, sans notion de discipline dominante et discipline complémentaire en début de cycle. À compter de la 3<sup>e</sup> année du cycle, le format de cours qui est commun à tous les danseurs est le suivant : 2 cours de danse classique, 1 cours de danse complémentaire jazz ou contemporain, 1 cours de Formation musicale danse. Le choix d'une dominante à proprement parler s'opère à l'entrée en second cycle. Le développement attendu des classes CHAD devra permettre d'offrir un nombre plus important de cours programmés sur le temps scolaire. Ceci devant contribuer largement à la fidélisation des élèves de part un meilleur confort d'emploi du temps.

#### 9.4. RAYONNEMENT CULTUREL DU CONSERVATOIRE

La Ville de Metz a rejoint en 2019 le réseau des 246 villes créatives de l'UNESCO à travers le monde et fait dorénavant partie du cercle fermé des six villes françaises à détenir ce label. Elle devient par ailleurs la première ville française à être membre du réseau des villes créatives de l'UNESCO dans le domaine de la musique. Le conservatoire s'inscrit pleinement dans le premier axe poursuivi par la Ville de Metz dans le cadre de ce projet UNESCO qui est de placer la musique au service de l'inclusion sociale par le développement de dispositifs de pratiques musicales collectives à destination d'enfants et de jeunes en difficultés sociales, notamment en accueillant les élèves issus du dispositif DEMOS<sup>9</sup> au sein d'un parcours spécifique (dispositif *Passerelle*). Le conservatoire est également très directement impliqué dans le deuxième axe (renforcement du soutien à la professionnalisation des jeunes artistes et à la création artistique) de part ses élèves inscrits en 3<sup>e</sup> cycle spécialisé et classe préparatoire Théâtre. Le conservatoire s'engagera enfin dans le développement de coopérations interdisciplinaires, résidences croisées et invitations d'artistes avec d'autres Villes créatives, comme c'est déjà le cas avec un projet d'échange culturel entre le département Jazz et la ville de Kansas City.

#### 9.5. PROMOTION DE L'EGALITE ET DE L'ACCES AUX DROITS

La prise en compte de la mixité et de l'égalité femme-homme afin de contrer les stéréotypes de genre est effective en matière de communication depuis plusieurs années. Ce travail doit être poursuivi en y

---

<sup>8</sup> Fondé en 1976, l'Orchestre national de Metz-Grand Est est en résidence permanente à l'Arsenal et dispose de sa propre Maison de l'Orchestre où il effectue ses répétitions. Sous la direction artistique et musicale de David REILAND, il donne, avec ses 72 musiciens, environ 85 concerts et représentations par an sur tout le territoire du Grand Est, sa région d'attache, mais aussi en France et à l'étranger.

<sup>9</sup> Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale.

associant l'équipe pédagogique du conservatoire et en proposant des actions de sensibilisation (formation interne).

La défense et la promotion des droits de l'enfant est une préoccupation majeure de l'ensemble des personnels parfaitement conscients que la pratique d'une discipline artistique est avant toute chose un facteur d'épanouissement pour les élèves. En lien avec le défenseur des droits, une réunion d'information est programmée en 2023 pour sensibiliser les agents sur ces questions et favoriser une appropriation commune des enjeux. La question du harcèlement scolaire fera l'objet d'une note à l'attention de tous les agents pour outiller les équipes face à ce genre de situation. Elle prendra appui sur le programme pHARe.

## 9.6. BATIMENT ET LOCAUX D'ENSEIGNEMENT

Le patrimoine bâti du conservatoire est ancien et nécessite un suivi important. Celui-ci est assuré par le Pôle bâtiment qui est responsable de la programmation des travaux d'entretien et de mise aux normes.

Des travaux importants de rénovation des façades du cloître intérieur ont été réalisés en 2022-2023 dans le cadre du PPI. La rénovation des sièges de l'auditorium est programmée pour l'année 2023 et le gril lumière est en cours de renouvellement complet. Les salles de cours font l'objet de rafraîchissements réguliers, tout comme les espaces partagés (réfectoire). Un projet de rénovation du couloir d'accueil est en cours dans le cadre de la démarche initiée avec le laboratoire d'innovation évoqué au paragraphe 9.1.

## 9.7. PRISE EN COMPTE DE LA CRISE CLIMATIQUE

La vétusté du bâtiment n'est pas sans poser de sérieuses difficultés en matière de *climatisation*, que ce soit durant les périodes d'hiver ou d'été. L'installation d'une centrale de traitement (CTA) de l'air a permis d'améliorer le confort thermique durant les périodes chaudes, voire de canicule. Une étude est en cours pour équiper d'une autre CTA une aile du bâtiment non équipée à ce jour.

Par-delà les améliorations pouvant être effectuées au niveau du bâtiment, ces questions devront être prises en compte par l'ensemble des équipes, afin de garantir de bonnes conditions de travail des agents et d'accueil des élèves.

## 9.8. MANAGEMENT ET ORGANISATION

Bien que stabilisé depuis plusieurs années maintenant et du fait d'ajustements réguliers de l'offre pédagogique du conservatoire, il convient de renforcer encore l'appropriation et la connaissance de l'ensemble des parcours par l'intégralité de l'équipe afin d'orienter le mieux possible les élèves, en cohérence avec les exigences, les missions d'enseignement spécialisé et d'éducation artistique et culturelle du conservatoire et de bien prendre en compte le projet des élèves et garantir leur fidélisation.

Le guide des enseignements, dont la mise à jour est effectuée de façon très régulière, permet cette bonne appropriation par les équipes. Les instances de discussions et d'échanges (Conseil pédagogique, réunion de département et de groupes de travail dédiés) visent à renforcer la bonne connaissance des différents parcours proposés.

D'une manière générale, il convient que chaque élève, selon son statut dans l'établissement, puisse être suivi par un professeur dit *référent* qui sera le garant d'une approche globale de son parcours avec la mise en relation de l'ensemble de ses professeurs et, le cas échéant, un travail collaboratif avec les établissements partenaires, notamment pour les élèves inscrits en horaires adaptés.

Il convient également de poursuivre le travail de suivi des élèves réalisé dans le cadre du contrôle continu par les professeurs (bulletins) et selon la méthodologie de suivi administratif réalisé par la scolarité et la direction avec l'appui du logiciel métier DuoNET.

Les temps de séminaires ou de réunions de service ont pour but de mieux institutionnaliser la collaboration au sein des équipes en explicitant les processus pour dépasser la logique d'une collaboration par

affinités de personne, réduire la logique en silo dans le travail pédagogique, dépasser la vision d'une administration au service d'une équipe pédagogique pour, en définitive, aller vers la vision *d'une seule équipe* au service de l'utilisateur et des projets. Favoriser l'intelligence collective.

## 10. CONCLUSION

Que ce soit au travers de l'état des lieux et du bilan de fonctionnement comme des préconisations à visée plus prospective qu'il contient, ce projet d'établissement constitue un outil mis à disposition de l'ensemble des équipes du conservatoire et de ses partenaires pour conduire son action dans un cap défini, durant les cinq prochaines années.

Les enjeux sont clairs et largement connus de tous ses protagonistes.

Par-delà sa mission historique centrée sur un apprentissage expert d'une pratique artistique, et qui reste fondamentale, le conservatoire à rayonnement régional Gabriel Pierné poursuit également d'autres missions relevant du champ de l'éducation artistique et culturelle. Cette implication dans l'ensemble de ces missions fait du conservatoire un établissement culturel à part entière, trouvant pleinement sa place dans un environnement culturel global particulièrement riche dont Metz et sa métropole peuvent être fières.

Outre la mobilisation de ses équipes propres qui doivent rester impliquées pour faire face aux défis à venir, le conservatoire sait qu'il peut également compter sur le soutien indéfectible de l'Eurométropole de Metz et de l'ensemble de ses partenaires.

En tant qu'établissement public, animé par la volonté de toujours mieux accompagner une demande sociale en évolution constante, le conservatoire doit développer une conception de l'intérêt général qui pourrait être qualifiée de volontariste, en ce sens qu'elle exige le dépassement des intérêts particuliers.

C'est précisément à ce titre qu'elle sera l'expression de la volonté générale, permettant à l'ensemble de ses bénéficiaires de *faire société*, ensemble.